

PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sommaire

PRESENTATION GLOBALE----- 3

Le cadre comptable	4
Autorisations de programmes: Evolution du stock	8

PRESENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL----- 12

Section d'investissement 13

-Chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté	14
-Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	16
-Chapitre 024 : Produits de cessions d'immobilisations	18
-Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	20
-Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	22
-Chapitre 13 : Subventions d'investissement	24
-Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	28
-Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30
-Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	35
-Chapitre 21et 23 : Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	41
-Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	48

Section de fonctionnement 49

-Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	50
-Chapitre 011 : Charges à caractère général	52
-Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	64
-Chapitre 013 : Atténuations de charges	66
-Chapitre 14 : Atténuations de produits	68
-Chapitre 015 et 017 : Revenu minimum d'insertion/Revenu de solidarité active	70
-Chapitre 016 : Allocation départementale personnalisée d'autonomie	74
-Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement (dépenses)	77
-Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	79
-Chapitre 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	81
-Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	83
-Chapitre 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	100
-Chapitre 66 : Charges financières	102
-Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	104
-Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	105
-Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses	107
-Chapitre 73 : Impôts et taxes	110
-Chapitre 731 : Impositions directes	116
-Chapitre 74 : Dotations et participations	120
-Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	126
-Chapitre 76 : Produits financiers	130
-Chapitre 77 : Produits exceptionnels	132
-Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions	135

PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT-----137

- Section d'investissement	138
- Section de fonctionnement	142

PRESENTATION GLOBALE

LE CADRE COMPTABLE
DU COMPTE ADMINISTRATIF

LE CADRE COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF

1) Les résultats globaux du compte administratif 2014

Budget principal

Pour le budget principal, sections d'investissement et de fonctionnement confondues, les réalisations en mouvements budgétaires, y compris la reprise des résultats antérieurs sont les suivantes:

Dépenses	2 317 468 943,12 €
Recettes	2 366 339 424,00 €
Excédent comptable	48 870 480,88 €

Les grandes masses du compte administratif 2014 (budget principal)

<i>million d'euros</i>	Situation réelle	Opérations d'ordre	Total
a) Excédent comptable à la clôture de l'exercice 2013 reporté			
Investissement	1,481		1,481
Fonctionnement	64,945		64,945
b) Affectation des résultats de fonctionnement			
Investissement	1,481		1,481
Fonctionnement	64,945		64,945
c) Recettes 2014 (hors excédent comptable reporté)			
Investissement	220,238	79,925	300,163
Fonctionnement	1 885,648	114,102	1 999,751
d) Dépenses 2014 (hors déficit reporté)			
Investissement	323,149	33,318	356,467
Fonctionnement	1 800,293	160,709	1961,002
e) Excédent comptable à la clôture de l'exercice 2014			
Investissement	-101,430	46,607	-54,823
Fonctionnement	150,300	-46,607	103,693
Total			48,870

- Formation de l'excédent du budget principal exercice 2014:

(Millions d'euros)

	Prévisions BP+ DM + VC	Compte ad- ministratif	# en va- leur abso- lue	Restes à réali- ser	Excédent fi- nancier
Dépenses budgétaires to- tales :					
Investissement	399,894	356,467	43,427		
Fonctionnement	2 076,374	1 960,002	115,372		
Recettes budgétaires to- tales :					
Investissement	399,894	301,644	98,250		
Fonctionnement	2 076,374	2 064,695	11,678		
Excédent global		48,870			48,870
Déficit d'investissement		-54,823			-54,823
Excédent de fonctionnement		103,693			103,693

- Excédent financier 2014 du budget principal:

Excédent comptable global:	48,870 million d'euros
Reste à réaliser en dépenses:	0,000 million d'euros
Excédent financier:	48,870 million d'euros

Budget annexe

Par ailleurs, le budget annexe d'assainissement fait apparaître les résultats suivants (toutes sections confondues)

(Millions d'euros)

	Budget annexe d'assainissement
Dépenses	93,663
Recettes	100,716
Excédent comptable	7,053

Tous budgets confondus

Dépenses:	2 411,132 million d'euros
Recettes:	2 467,055 million d'euros
Excédent comptable:	55,924 million d'euros
Reste à réaliser en dépenses:	0,000 million d'euros
Excédent financier:	55,924 million d'euros

2) Les réalisations budgétaires pour 2014

a) Investissement (en mouvements réels)

(en millions d'euros)

	CA 2013		BP 2014		CA 2014		Evolution du CA 2014 / 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	284,555	241,983	363,203	254,631	323,149	221,719	13,56 %	-8,37 %
Budget annexe d'as- sainissement	54,091	28,368	52,722	26,077	46,116	19,984	-14,74 %	-29,56 %
Total	338,646	270,351	415,925	280,708	369,265	241,703	9,04 %	-10,60 %

b) Fonctionnement (en mouvements réels)

(en millions d'euros)

	CA 2013		BP 2014		CA 2014		Evolution du CA 2014/ 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 733,592	1 842,589	1 815,584	1 924,156	1 800,293	1 950,593	3,85 %	5,86 %
Budget annexe d'as- sainissement	20,797	49,080	26,586	53,231	25,157	58,343	20,97 %	18,87 %
Total	1 754,389	1 891,669	1 842,171	1 977,387	1 825,450	2 008,936	4,05 %	6,20 %

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Evolution du stock

Missions/Programmes <i>en millions d'euros</i>	Stock AP 31/12/13	AP 2014	Ajustement	Réalisé	Stock AP 31/12/14
Dépenses					
Autonomie	3,446	0,000	-0,013	0,377	3,056
Personnes handicapées	0,843	0,000	0,000	0,098	0,745
Personnes âgées	2,603	0,000	-0,013	0,279	2,311
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	13,284	0,000	-0,297	0,594	12,393
Sport et loisirs	13,284	0,000	-0,297	0,594	12,393
Culture, patrimoine, archives	4,777	0,000	0,000	1,695	3,082
Archives	0,127	0,000	0,000	0,018	0,109
Culture	4,650	0,000	0,000	1,677	2,973
Développement et attractivité des territoires	43,578	2,400	0,000	11,230	34,748
Aménagement	3,656	0	0,000	0,806	2,850
Développement économique et promotion du territoire	5,554	1,000	0,000	0,749	5,805
Politique de la ville et habitat	34,368	1,400	0,000	9,675	26,093
Direction et animation de l'action départementale	0,800	0,000	-0,800	0,000	0,000
Pilotage et Stratégie	0,800	0,000	-0,800	0,000	0,000
Écologie urbaine	91,755	24,370	-1,460	7,054	107,611
Assainissement	56,979	20,200	-1,500		75,679
Biodiversité et nature en ville	15,592	4,170	0,040	6,783	13,019
Cadre de vie	19,184	0,000	0,000	0,271	18,913
Éducation et jeunesse	179,659	18,860	3,837	41,328	161,028
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	177,955	18,860	3,837	41,328	159,324
Projet éducatif départemental	1,704	0,000	0,000	0,000	1,704
Enfance et famille	1,663	0,426	-0,015	0,335	1,739
Accueil de la petite enfance	1,236	0,300	-0,001	0,287	1,248
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,427	0,126	-0,014	0,048	0,491
Réseau routier et mobilité durable	275,154	23,150	0,025	65,705	232,624
Mobilité durable	48,423	0,000	1,327	2,519	47,231
PDU et infrastructures de transports en commun	171,382	12,200	0,400	35,821	148,161
Réseau routier	55,349	10,950	-1,702	27,365	37,232
Supports internes	25,416	11,264	20,736	13,360	44,056
Bâtiments départementaux	14,465	9,491	19,166	6,269	36,853
Logistique	0,220		0,000	0,000	0,220
Systèmes d'informations	10,731	1,773	1,570	7,091	6,983

Total	639,532	80,470	22,013	141,676	600,339
Missions/Programmes <i>en millions d'euros</i>	Stock AP 31/12/13	AP 2014	Ajustement	Réalisé	Stock AP 31/12/14
Recettes					
Autonomie	0,791	0,000	-0,040	0,000	0,751
Personnes handicapées	0,791	0,000	-0,040	0,000	0,751
Personnes âgées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	0,419	0,000	-0,419	0,000	0,000
Sport et loisirs	0,419	0,000	-0,419	0,000	0,000
Culture, patrimoine, archives	0,000	0,000	1,000	0,000	1,000
Archives	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Culture	0,000	0,000	1,000	0,000	1,000
Développement et attractivité des territoires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Aménagement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Développement économique et promotion du territoire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Politique de la ville et habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Direction et animation de l'action départementale	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Pilotage et Stratégie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Écologie urbaine	28,413	6,100	0,783	0,656	34,640
Assainissement	11,357	6,000	0,000	0,000	17,357
Biodiversité et nature en ville	8,230	0,100	0,783	0,656	8,457
Cadre de vie	8,826	0,000	0,000	0,000	8,826
Éducation et jeunesse	6,918	0,000	0,006	0,000	6,924
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	6,918	0,000	0,006	0,000	6,924
Projet éducatif départemental	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Enfance et famille	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Accueil de la petite enfance	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Réseau routier et mobilité durable	142,285	10,500	-7,753	41,597	103,435
Mobilité durable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PDU et infrastructures de transports en commun	119,458	4,700	-6,281	33,901	83,976
Réseau routier	22,827	5,800	-1,472	7,697	19,458
Supports internes	6,574	0,498	16,254	0,486	22,840
Bâtiments départementaux	4,474	0,498	16,254	0,486	20,740
Logistique	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Systèmes d'informations	2,100	0,000	0,000	0,000	2,100

Total	185,400	17,098	9,831	42,740	169,589
Missions/Programmes <i>en millions d'euros</i>	Stock AP 31/12/13	AP 2014	Ajustement	Réalisé	Stock AP 31/12/14
Charge Nette					
Autonomie	2,655	0,000	0,027	0,377	2,305
Personnes handicapées	0,052	0,000	0,040	0,098	-0,006
Personnes âgées	2,603	0,000	-0,013	0,279	2,311
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	12,865	0,000	0,122	0,594	12,393
Sport et loisirs	12,865	0,000	0,122	0,594	12,393
Culture, patrimoine, archives	4,777	0,000	-1,000	1,695	2,082
Archives	0,127	0,000	0,000	0,018	0,109
Culture	4,650	0,000	-1,000	1,677	1,973
Développement et attractivité des territoires	43,578	2,400	0,000	11,230	34,748
Aménagement	3,656	0,000	0,000	0,806	2,850
Développement économique et promotion du territoire	5,554	1,000	0,000	0,749	5,805
Politique de la ville et habitat	34,368	1,400	0,000	9,675	26,093
Direction et animation de l'action départementale	0,800	0,000	-0,800	0,000	0,000
Pilotage et Stratégie	0,800	0,000	-0,800	0,000	0,000
Écologie urbaine	63,342	18,270	-2,243	6,398	72,97
Assainissement	45,622	14,200	-1,500	0,000	58,322
Biodiversité et nature en ville	7,362	4,070	-0,743	6,127	4,562
Cadre de vie	10,358	0,000	0,000	0,271	10,087
Éducation et jeunesse	172,741	18,860	3,831	41,328	154,104
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	171,037	18,860	3,831	41,328	152,400
Projet éducatif départemental	1,704	0,000	0,000	0,000	1,704
Enfance et famille	1,663	0,426	-0,015	0,335	1,739
Accueil de la petite enfance	1,236	0,300	-0,001	0,287	1,248
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,427	0,126	-0,014	0,048	0,491
Réseau routier et mobilité durable	132,869	12,650	7,778	24,108	129,189
Mobilité durable	48,423	0,000	1,327	2,519	47,231
PDU et infrastructures de transports en commun	51,924	7,500	6,681	1,921	64,184
Réseau routier	32,522	5,150	-0,230	19,668	17,774
Supports internes	18,842	10,766	4,482	12,873	21,217
Bâtiments départementaux	9,991	8,993	2,912	5,783	16,113
Logistique	0,220	0,000	0,000	0,000	0,220

Systemes d'informations	8,631	1,773	1,570	7,091	4,883
Total	454,132	63,372	12,182	98,936	430,75

PRESENTATION PAR CHAPITRE

DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE**CHAPITRE 001****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013 - ANNEE 2014***(En millions d'euros)*

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Dépenses	21,422	0,000	0,000	
Recettes		1,481	1,481	100,00%
CHARGE NETTE	21,422	-1,481	-1,481	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Mission :				
- Finances	21,422	1,481	1,481	100,00%

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE

CHAPITRE 001

Les mouvements comptables 2014 imputés à ce chapitre correspondent à la reprise du résultat à la clôture de l'exercice 2013.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 021

Recettes au titre de l'exercice

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013 - ANNEE 2014**

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Recettes		67,599		

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Mission : - Finances		67,599		

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 021

Le virement de la section de fonctionnement à destination de la section d'investissement s'élève à 67,599 millions d'euros.

Ce virement ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Il est inscrit au budget de l'exercice pour permettre d'une part de prévoir les ressources de fonctionnement nécessaires à sa réalisation et d'autre part d'exécuter, dès l'exercice N, les dépenses d'investissement qu'il est prévu d'autofinancer.

PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013- ANNEE 2014**

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Recettes		2,413		

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Mission : - Supports internes		2,413		

PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

Selon la nomenclature comptable M52, les modalités de constatation des cessions d'immobilisations sont les suivantes:

- Au budget primitif, les recettes liées aux cessions sont inscrites en section d'investissement (chapitre 024);
- Au compte administratif, la constatation des opérations est basculée en section de fonctionnement (chapitre 77) accompagnée des mouvements liés à la sortie de l'actif et aux plus ou moins values, imputées aux chapitres 040 (section d'investissement) et 042 (section de fonctionnement).

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 040

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013 - ANNEE 2014**

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Dépenses	13,435	36,691	33,318	90,81%
Recettes	57,487	77,664	79,925	102,91%
CHARGE NETTE	-44,052	-40,973	-46,607	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Mission : Finances				
- Transfert des subventions d'équipement	10,929	11,671	9,418	80,56%
- Moins value sur opérations de cessions	2,506		0,119	
- Capitalisation des IRA		25,000	23,900	95,60%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Mission : Finances				
- Dotations aux amortissements	49,113	52,664	51,528	97,84%
- Plus value sur opérations de cessions	1,667		3,787	
- Opérations de sortie de l'actif	6,627		0,710	
- Capitalisation des IRA		25,000	23,900	95,60%

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 040

Les réalisations à ce chapitre sont liées aux opérations comptables dites d'ordre.

En dépenses:

- 9,418 millions d'euros relatifs à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat et à la neutralisation des amortissements,
- 0,119 million d'euros au titre des moins values,
- 23,900 millions d'euros au titre de la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé des emprunts structurés renégociés avec la CAFFIL.

En recettes:

- 51,528 millions d'euros de dotations aux amortissements,
- 3,787 millions d'euros au titre des plus values,
- 0,710 million d'euros découlant d'opérations de sortie de l'actif,
- 23,900 millions d'euros au titre de la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé des emprunts structurés renégociés avec la CAFFIL.

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE

CHAPITRE 10

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013 - ANNEE 2014**

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Recettes	49,433	33,376	36,558	109,53%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Mission :				
- Finances	49,433	33,376	36,558	109,53%

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

CHAPITRE 10

Ce chapitre recouvre les fonds globalisés d'investissement, à savoir:

- Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 33,115 millions d'euros s'appuyant sur les réalisations 2013 (immobilisations acquises et travaux);
- Le Versement pour dépassement du plafond légal de densité (PLD) à hauteur de 3,443 millions d'euros.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 13

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013- ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Dépenses (annulation de titres)		1,929	1,365	70,75%
Recettes	65,535	69,967	53,161	75,98%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Missions :				
-Écologie urbaine	1,207	2,251	0,709	31,48%
- Éducation et jeunesse	10,293	13,517	10,202	75,48%
- Réseau routier et mobilité durable	53,291	49,686	41,627	83,78%
- Supports internes	1,125	3,027	0,486	16,06%

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 13

Mission: Ecologie urbaine

Les recettes réalisées à hauteur de 0,709 million d'euros recouvrent:

- 0,061 million d'euros au profit d'études générales sur la biodiversité,
- 0,171 million d'euros de la Région, pour la poursuite de la sécurisation de la Fosse Maussoin à Clichy-sous-Bois,
- 0,424 million d'euros de la Région pour l'aménagement et l'accessibilité de la maison du parc Jean Moulin/Les Guilands à Montreuil/Bagnolet.

Mission: Education et jeunesse

Les recettes en faveur de l'éducation et de la jeunesse s'élèvent à 10,202 millions d'euros:

- la reconduction de 8,030 million d'euros au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC),
- une participation de l'État de 2,172 millions d'euros pour le collège Simone Veil d'Aulnay-sous-Bois.

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les recettes réalisées au titre de ce programme s'élèvent à 41,627 millions d'euros, relatives pour une large part aux opérations d'infrastructures de transport en commun (33,133 millions d'euros).

Programme: Mobilité durable

Les recettes perçues à hauteur de 0,030 million sont relatives aux études générales versées en faveur du développement des réseaux de transports en commun et de la promotion du transport de marchandises.

Programme: PDU et infrastructures de transports en commun

Les réalisations s'élèvent à 33,900 millions d'euros, elles comprennent :

- 30,971 millions d'euros de recettes provenant principalement de la Région au titre la réalisation des infrastructures de tramways et bus à haut niveau de service en site propre :
 - 21,382 millions d'euros pour le T8 «Tram'Y»,
 - 8,340 millions d'euros pour le prolongement du T1 de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay,
 - 1,249 million d'euros pour l'insertion urbaine d'un bus à haut niveau de service sur la RN3 (TZEN 3).
- 1,461 million d'euros en faveur de l'amélioration de la circulation des bus et incluant notamment:
 - les comités de pôle du 8 mai 45 à La Courneuve (0,241 million d'euros) et le contrat de pôle La Courneuve- Aubervilliers (0,502 million d'euros),
 - la mise aux normes pour les usagers en fauteuil roulant UFR (0,718 million d'euros).
- 1,225 million d'euros au titre de la poursuite de GERFAUT 2,
- 0,243 million d'euros pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et des circulations douces dont l'aménagement et l'éclairage de la piste du canal de l'Ourcq.

Programme: Réseau routier

Les recettes réalisées à hauteur de 8,225 millions d'euros se répartissent de la manière suivante:

- 5,470 millions d'euros au titre de la RD28 prolongée,
- 1,025 million d'euros pour la sécurité routière et notamment l'aménagement du collège de Noisy le Grand (0,211 million d'euros),
- 0,115 million d'euros au titre de la voie nouvelle à Livry-Gargan,
- 0,615 million d'euros pour la requalification urbaine des rues départementales concernant les RD 35 ter et RD20 à Pantin et aux Lilas, la RD 301 à Neuilly-sur-Marne et Gagny, la réhabilitation de la RN 370 à Clichy-sois-Bois et l'aménagement de la RD41 à Bondy,
- 1 million d'euros au titre de la RD 40 à Villepinte.

Mission: Supports internes

Programme: Bâtiments départementaux

Les recettes réalisées à hauteur de 0,486 million d'euros recouvrent:

- 0,227 million de la Caisse d'Allocations Familiales en faveur de la rénovation lourde de la crèche Dolet à Pantin,
- 0,106 million d'euros de l'Etat au titre du diagnostic pour performances énergétiques,
- 0,040 million d'euros du Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour la reconstruction du centre technique à Rosny-sous-Bois,
- 0,112 million d'euros au titre des remboursements effectués par l'Etat sur des travaux de modernisation et de grosses réparations dans les bâtiments de la Préfecture.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**CHAPITRE 16****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013 - ANNEE 2014***(En millions d'euros)*

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Dépenses	62,048	72,481	70,840	97,74%
Recettes	126,413	147,161	130,000	88,34%
CHARGE NETTE	-64,365	-74,680	-59,160	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
- Remboursement en capital des emprunts	62,048	68,479	68,062	99,39%
- Remboursement en capital – contrat de partenariat		4,000	2,778	69,44%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Finances :				
- Emprunt réalisé	126,407	147,160	130,000	88,34%

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

CHAPITRE 16

Sont inscrits à ce chapitre de la section d'investissement, les mouvements budgétaires liés à la gestion de la dette. À périmètre constant, ce chapitre connaît une évolution de +10% par rapport à l'exercice 2013, pour s'établir à 68,062 millions d'euros. Il convient de noter que, à la suite de la livraison des nouveaux collèges, s'ajoute à ce montant le paiement de la première échéance en capital des financements contractés dans le cadre des contrats de partenariat public-privé.

Ainsi, le montant total des dépenses d'investissement réalisées au chapitre 16 s'élève à 70,840 millions d'euros se ventilant de la manière suivante:

En dépenses:

- 68,062 millions d'euros, correspondant à l'amortissement en capital du stock de la dette, en progression de 10% par rapport à 2013 compte tenu de l'évolution de l'encours départemental;
- 2,778 millions d'euros, correspondant au remboursement en capital des loyers financiers résultant des contrats de partenariat public-privé. Par rapport au montant inscrit, le taux de réalisation est de 69% faisant suite à la cristallisation des taux d'intérêts des trois contrats (EIFFICOL 1, SEPIA, EIFFICOL 3) plus favorables au Département que les anticipations.

En recettes:

- 130 millions d'euros, correspondant à la consolidation des emprunts contractés auprès de différents organismes bancaires, soit 75 millions d'euros auprès de la Caisse d'Épargne et 55 millions d'euros auprès de la Caisse Française de Financement Local.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)**CHAPITRE 20****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013- ANNEE 2014***(En millions d'euros)*

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Dépenses	13,487	26,193	19,280	73,84%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Missions :				
- Écologie urbaine	0,874	0,923	0,608	66,57%
- Éducation et jeunesse	1,105	2,131	2,000	93,84%
- Réseau routier et mobilité durable	7,784	17,582	12,060	68,59%
- Supports internes	3,415	5,179	4,527	87,40%

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)

CHAPITRE 20

Mission: Ecologie urbaine

Les réalisations budgétaires de ce chapitre, pour un montant de 0,608 million d'euros, sont liées aux études menées en faveur de l'écologie urbaine. Elles se répartissent entre les programmes suivants:

Programme: Biodiversité et nature en ville

Les crédits d'études réalisés à hauteur de 0,532 million d'euros recouvrent:

- 0,040 million d'euros pour les plantations,
- 0,226 million d'euros pour les études sur la biodiversité,
- 0,266 million d'euros pour les études liées à l'aménagement des parcs départementaux ainsi que les études relatives aux espaces verts des sites extérieurs (crèches, établissements de PMI, Champs-sur-Marne).

Programme: Cadre de vie

Les crédits consacrés à la lutte contre les nuisances phoniques s'élèvent à 0,062 million d'euros, destinés notamment à poursuivre la cartographie dans le cadre du Plan de maîtrise des nuisances sonores (PMNS) et du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour 0,015 million d'euros ainsi que pour les études menées dans le cadre de la résorption des points noirs le long de l'ex RN 3 à hauteur de 0,047 million d'euros.

Programme: Qualité de l'environnement urbain

Les crédits d'études réalisés à hauteur de 0,013 million d'euros concernent la poursuite des études environnementales s'inscrivant dans le Plan Climat-Energie-Territoire (PCET). Il s'agit de la mise à jour du diagnostic énergie.

Mission: Education et jeunesse

Les crédits d'études et de logiciels réalisés au titre de la mission «Éducation et jeunesse» s'établissent à 2 millions d'euros.

Programme: Accueil des collégiens et de la communauté éducative

En faveur de l'accueil des collégiens et de la communauté éducative, elles recouvrent:

- 0,326 million d'euros de frais d'études et de logiciels dans le cadre du déploiement des espaces numériques de travail dans les collèges,
- 1,494 million d'euros pour les études de faisabilité liées au programme de construction, de rénovation et d'extension des collèges, dont 0,845 million d'euros consacré aux études du Plan Ambition Collège 2020,
- 0,040 million d'euros pour les études relevant de la modernisation et des grosses réparations y compris en matière d'espaces verts,
- 0,140 million d'euros au titre de l'acquisition de logiciels pour l'informatisation des cuisines centrales.

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les crédits relatifs à la mission «Réseau routier et mobilité durable» s'élèvent à 12,060 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante:

Programme: Mobilité durable

Un montant de 0,093 million d'euros a été réalisé au titre des études en matière de transport de marchandises.

Programme: PDU et Infrastructures de transports en commun

Les crédits d'études réalisés à hauteur de 10,332 millions d'euros sont liés à:

- *La maîtrise des déplacements*: 0,702 million d'euros pour la poursuite des études relatives à la gestion et à la régulation des feux automatisés (GERFAUT II).
- *Le développement des transports en commun en site propre*: 8,982 millions d'euros consacrés aux études liées:
 - au prolongement du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay: 6,215 millions d'euros,
 - au tramway T8 «Tram'Y» desservant les communes de Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Villetaneuse : 1,373 million d'euros,
 - à l'insertion urbaine d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur l'ex RN3: 1,072 million d'euros,
 - au prolongement du tramway T5 de Saint-Denis à Garges/Sarcelles: 0,162 million d'euros,

- aux aménagements connexes des opérations de transport: 0,160 million d'euros.
- *Le développement des modes actifs*: 0,326 million d'euros pour la poursuite des études relatives notamment à l'aménagement de l'itinéraire cyclable du Canal de l'Ourcq (Sevran) ainsi qu'aux études de franchissements (Ile-Saint-Denis).
- *L'amélioration de la circulation des bus*: 0,322 million d'euros principalement liés aux études pour la mise aux normes relatives aux usagers en fauteuil roulant ainsi qu'aux points durs Bus.

Programme: Réseau routier

Par ailleurs, des crédits d'études à hauteur de 1,636 million d'euros ont été affectés aux actions suivantes:

- *la mise en sécurité du domaine routier*: 0,776 million d'euros dont 0,492 million d'euros visant les travaux de grosses réparations, 0,044 million d'euros pour l'éclairage public, 0,240 million d'euros pour les aménagements sécuritaires couvrant également l'accès aux collèges,
- *le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale*: 0,860 million d'euros consacrés notamment aux études de circulation pour 0,352 million d'euros, aux études de requalification pour 0,319 million d'euros et aux études relatives au prolongement de la RD 28 pour 0,093 million d'euros.

Mission: Supports internes

Programme: Bâtiments Départementaux

Les crédits d'études réalisés s'élèvent à 0,996 million d'euros. Ils recouvrent 0,238 million d'euros au titre des actions de modernisation et de grosses réparations ainsi que 0,758 million pour les constructions et rénovations lourdes comprenant :

- 0,199 million d'euros dans le cadre du diagnostic énergétique,
- 0,320 million d'euros d'études générales, dont notamment les diagnostics accessibilité des personnes handicapés et les études de faisabilité préalables à la programmation de travaux,
- 0,036 million d'euros de frais d'études liés au déplacement des locaux de la DEA dans le cadre du projet de prolongement de la ligne 11,
- 0,075 million d'euros dans le cadre de la relocalisation du centre technique du stade de la Motte à Bobigny,
- 0,111 million d'euros portant sur des études préalables à la rénovation des crèches,

- 0,238 million d'euros pour le relevé des établissements.

Programme: Systèmes d'informations

Les crédits mobilisés à ce chapitre en 2014 ont atteint un montant de 3,531 millions d'euros ayant essentiellement concerné des achats de logiciels permettant:

- le développement des activités de maintenance et de modernisation des applicatifs métiers (évolution des logiciels des services sociaux : 0,397 million d'euros, maintenance et évolution du logiciel de ressources humaines 0,301 million d'euros, développement de la mise en place des logiciels de bureautique libre : 0,250 million d'euros...), soit 1,613 million d'euros,
- le maintien en condition de fonctionnement optimal des infrastructures informatiques des services départementaux auquel il aura été consacré 0,830 million d'euros,
- la mise en œuvre des logiciels concourant au fonctionnement des actions engagées dans le cadre de la mission aux usages numériques (notamment les applications de dématérialisation, ou les créations de portails informatiques pour améliorer le lien avec les usagers) pour un volume de crédits de 0,570 million d'euros,
- les études de raccordement des sites déconcentrés au réseau très haut débit (THD), ainsi que la poursuite de l'implantation de la téléphonie sous internet (TOIP) pour un montant de crédits s'élevant à 0,231 million d'euros,
- les acquisitions de logiciels bureautiques dans la cadre du programme annuel de remplacement des matériels informatiques mis à disposition des services départementaux pour un montant de 0,192 million d'euros,
- l'acquisition des logiciels destinés à la mise en place du Centre de services pour un montant de 0,094 million d'euros.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

CHAPITRE 204

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013 - ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Dépenses	27,958	30,028	22,683	75,54%
Recettes	0,040	0,025	0,390	560,53%
CHARGE NETTE	27,918	30,003	22,102	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Missions :				
- Autonomie	0,714	0,335	0,331	98,70%
- Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	2,281	1,656	0,699	42,19%
- Culture, patrimoine, archives	0,388	1,902	1,677	88,17%
- Développement et attractivité des territoires	13,701	12,878	11,457	88,97%
- Education et jeunesse	0,573	1,313	1,178	89,66%
- Ecologie urbaine	0,337	0,494	0,209	42,22%
- Enfance et famille	0,826	0,452	0,335	74,03%
- Finances	2,787	3,206	2,644	82,48%
- Réseau routier et mobilité durable	6,339	7,790	4,154	53,32%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Mission :				
- Développement et attractivité des territoires (pôles de compétitivité)	0,037	0,025	0,390	

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

CHAPITRE 204

Mission: Autonomie

Programme: Personnes âgées

Les dépenses s'établissent pour l'exercice 2014 à 0,279 million d'euros. Elles portent principalement sur l'accueil des personnes âgées en établissement. Les actions financées concernent :

- le versement d'un deuxième acompte pour un montant de 0,130 million d'euros en faveur de la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Aulnay-sous-Bois, d'une part, et un montant de 0,109 million d'euros destiné à la reconstruction et la mise aux normes de l'EHPAD Saint-Joseph à Noisy-le-Grand, d'autre part,
- un premier acompte de 0,039 million d'euros consacré à l'humanisation d'une unité de soins de longue durée (USLD) et de l' EHPAD «les Ormes» à Montfermeil.

Programme Personnes handicapées

Dans le cadre de l'accueil des personnes handicapées en établissement, la subvention versée en 2014 s'élève à 0,053 million correspondant au troisième acompte pour soutenir la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) à Tremblay-en-France.

Mission: Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport

Programme: Sports et loisirs

Les crédits mobilisés pour ce programme se sont élevés au total à un montant de 0,699 million d'euros; ils ont pour l'essentiel été consacrés au versement de la subvention départementale au profit de la réhabilitation des équipements communaux dans le cadre du plan de réhabilitation des équipements sportifs (PRES) qui auront représenté en 2014 un volume de crédits de 0,594 million d'euros, le reste étant constitué par le versement de subventions pour aider les comités sportifs départementaux et grands partenaires sportifs à s'équiper en matériels spécifiques, et ce, pour un montant total de 0,105 million d'euros.

Mission: Culture, patrimoine, archives

Programme: Culture

Les réalisations pour 2014 en ce domaine se sont élevées à 1,677 million d'euros. Ainsi, ont notamment été soutenues en 2014:

- la rénovation du Conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers pour un montant de 1,273 million d'euros,
- la rénovation du cinéma Le Trianon, cinéma intercommunal (Romainville-Noisy-le-Sec) pour un montant de 0,050 million d'euros,
- la rénovation du cinéma Louis Daquin au Blanc-Mesnil à hauteur de 0,070 million d'euros,
- la rénovation du Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis à hauteur de 0,048 million d'euros.

Mission: Développement et attractivité des territoires

L'ensemble des subventions versées en 2014 s'élève à 11,267 millions d'euros au service des programmes suivants:

Programme: Aménagement

Les crédits réalisés dans le cadre de ce programme s'élèvent à 0,806 million d'euros relatifs à des projets urbains soutenus par le Département, notamment :

- la réalisation des espaces publics du Projet Universitaire et Urbain (PUU) de Villetaneuse pilotée par l'EPA Plaine de France pour Plaine Commune: 0,206 million d'euros,
- 0,600 million d'euros consacrés à la construction d'une infrastructure très haut débit (DEBITEX) pour lutter contre la fracture numérique sur 14 communes du département non couvertes par le réseau SIPPAREC.

Programme: Développement économique et promotion du territoire

Les réalisations financières s'élèvent à 0,829 million d'euros pour:

- La recherche et les pôles de compétitivité soit 0,578 million d'euros à destination de Cap Digital (image, multimédias, vie numérique), Medicen (sciences du vivant, technologie de la santé et des médicaments), Astech (transport spatial, aviation d'affaires, propulsion, équipement),
- L'université de PARIS XIII pour le projet de la Maison des Sciences et de l'Homme : 0,150 million d'euros,
- Le développement économique: 0,080 million d'euros destinés aux porteurs de projets et créateurs d'entreprises innovantes hébergées dans les incubateurs et pépinières d'entreprises, en lien avec le dispositif régional,

- La promotion du territoire: 0,020 million d'euros de subvention à la commune de Coubron dans le cadre du programme d'actions pour le développement touristique de la Seine-saint-Denis.

Programme: Économie sociale et solidaire, emploi et formation

Un budget à hauteur de 0,147 million d'euros a été consacré à ce programme, par le biais:

- du soutien à l'École de la deuxième chance: 0,025 million d'euros,
- du développement économique, social et solidaire : 0,122 million d'euros pour l'insertion par l'activité économique par le biais du soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire (Relais restauration, Initiatives solidaires, La collecterie, Au fil de l'eau, ...).

Programme: Politique de la ville et habitat

L'enveloppe financière en faveur de l'habitat s'établit à 9,675 millions d'euros. Elle recouvre:

- le soutien à la revalorisation des quartiers: 2,333 millions d'euros consacrés aux opérations suivantes:
 - 1,267 million d'euros pour les dispositifs OPAH/FIQ,
 - 1,066 million d'euros en matière d'aide du Conseil Général aux propriétaires occupants (ACGPO).
- le soutien à la construction neuve: 3,436 millions d'euros ont été versés aux bailleurs sociaux pour la construction de logements neufs,
- la poursuite du soutien départemental à l'Office Public de l'Habitat Seine-Saint-Denis (OPH 93), soit 3,500 millions d'euros,
- la lutte contre l'habitat indigne : 0,406 million d'euros.

Mission: Ecologie urbaine

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances phoniques, les subventions versées à hauteur de 0,209 million d'euros ont été destinées à la résorption des points noirs du bruit sur les communes de Noisy-le-Sec et Bondy (bruits ferroviaires) ainsi que sur les communes de Saint-Denis et Pantin.

Mission: Éducation et jeunesse

Le montant des crédits réalisés au titre de la mission «Éducation et jeunesse» s'élève à 1,178 million d'euros et se répartissent entre les deux programmes suivants:

Programme: Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Les crédits de ce programme se répartissent de la manière suivante:

- 0,643 million d'euros de subventions liées aux premiers équipements,
- 0,166 million d'euros de subventions d'équipement versées à la Région dans le cadre des travaux de modernisation et de grosses réparations,
- 0,061 million d'euros pour la remise à niveau du matériel et du mobilier scolaires,
- 0,270 million d'euros pour l'auditorium de Bondy.

Programme: Projet éducatif départemental

Les réalisations de l'exercice concernent essentiellement les subventions d'équipement pour la restauration scolaire afin d'équiper les cuisines en distributeurs de plateaux pour un montant de 0,038 million d'euros.

Mission: Enfance et famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Ce programme regroupe principalement les actions financées par le biais du Fonds Départemental de Développement de l'Accueil Collectif Public (FODDAC), destiné à soutenir les communes les moins dotées de structures d'accueil du jeune enfant.

Le montant des subventions versées au titre du FODDAC pour l'exercice 2014 s'élève à 0,286 million d'euros. Ce montant recouvre :

- les versements du deuxième acompte, dans le cadre de l'ancien dispositif FODDAC, portant sur le financement des équipements situés sur les communes de Gagny (0,023 million d'euros) et Villepinte (0,049 million d'euros),
- les paiements effectués pour les quatre projets de multi-accueils retenus dans le cadre de l'appel à projets FODDAC millésime 2012 pour un montant total de 0,133 million d'euros. Ces crédits correspondent au versement du premier acompte pour le projet situé dans la commune de L'Ile-Saint-Denis (0,022 million d'euros) d'une part, et aux versements du deuxième acompte pour les trois projets situés dans les communes d'Aubervilliers (0,041 million d'euros), Epinay-sur-Seine (0,041 million d'euros) et Sevran (0,029 million d'euros), d'autre part,
- une réalisation de 0,082 million d'euros, correspondant au versement du premier acompte pour soutenir les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets millésime 2013 : Epinay-sur-Seine (0,028 million d'euros), Neuilly-Plaisance (0,023 million d'euros), Noisy-le-Grand (0,019 million d'euros) et Pierrefitte (0,012 million d'euros).

Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

Pour la protection maternelle et infantile, les réalisations financières s'établissent à 0,048 million d'euros correspondant:

- à un versement pour la construction et la rénovation de trois centres de PMI à Saint-Denis (0,038 million d'euros),
- à des versements au titre du soutien à l'informatisation des centres de PMI (0,010 million d'euros).

Mission: Finances

Les crédits réalisés à hauteur de 2,644 millions d'euros ont été affectés:

- d'une part, au versement de subventions en annuités pour un montant de 0,827 million d'euros,
- d'autre part, à la participation du Département aux travaux d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris pour un montant de 1,817 million d'euros.

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les crédits réalisés au titre de la mission «Réseau routier et mobilité durable» s'élèvent à 4,154 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante:

Programme: Mobilité durable

Un montant de 2,519 millions d'euros a été consacré notamment aux opérations suivantes :

- le prolongement de la ligne 12 avec 0,599 million d'euros pour la phase 1 et 1,202 million d'euros pour la phase 2,
- le pôle gare de Noisy-le-Grand pour un montant de 0,309 million d'euros,
- le prolongement de la ligne 11 à hauteur de 0,374 million d'euros.

Programme: Réseau routier

Une subvention de 1,332 million d'euros a été versée au titre de la participation aux travaux de la RD28 prolongée Est.

Programme: Plan de Déplacement Urbain et infrastructures de transports en commun

Une enveloppe financière de 0,302 million d'euros a par ailleurs été versée pour:

- le Comité de Pôle du 8 mai 1945 à la Courneuve, soit 0,273 million d'euros;
- le tramway T8 (TRAM'Y) à hauteur de 0,029 million d'euros, infrastructure mise en service fin 2014.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

CHAPITRES 21 et 23

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013- ANNEE 2014**

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Dépenses	159,601	232,495	208,917	89,86%
Recettes	0,144	0,032	0,070	216,83%
CHARGE NETTE	159,457	232,46	208,847	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Missions :				
- Ecologie urbaine	6,562	7,481	6,351	84,89%
- Education et jeunesse	59,674	150,402	140,878	93,67%
- Enfance et famille	0,309	0,316	0,290	91,77%
- Réseau routier et mobilité durable	78,390	58,893	49,584	84,19%
- Supports internes	14,274	14,825	11,456	77,27%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
----------	------------	---------------	------------	------------------------

Missions :				
-Éducation et jeunesse	0,144			
- Écologie urbaine			0,049	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

CHAPITRES 21 et 23

Mission: Culture, patrimoine, archives

Les dépenses imputées à ce chapitre se sont élevées en 2014 à 0,118 million d'euros selon la répartition suivante:

Programme: Archives

Les crédits utilisés à ce titre en 2014 à hauteur de 0,080 million d'euros ont été essentiellement consacrés à l'achat des matériels techniques destinés au traitement et à la conservation des archives (0,054 million d'euros), ainsi qu'à l'achat d'archives et d'ouvrages anciens.

Programmes: Culture et Patrimoine culturel

Les crédits d'un montant de 0,038 million d'euros ont été utilisés d'une part pour acquérir les matériels techniques destinés à la préservation et au transport des œuvres de la collection départementale d'art contemporain (0,013 million d'euros) et pour l'achat des matériels nécessaires aux activités du service d'archéologie (matériels de fouilles et matériels de conservation des mobiliers archéologiques: 0,026 million d'euros).

Mission: Écologie urbaine

Au titre de la biodiversité et de la nature en ville, un budget de 6,351 millions a été réalisé. Les sommes octroyées ont concerné les actions suivantes:

- l'accueil, l'éducation à l'environnement et la valorisation de la trame verte: 0,164 million d'euros dont 0,150 million d'euros pour le développement du dispositif informationnel dans les parcs,
- les parcs départementaux et les liaisons vertes : 6,186 millions d'euros recouvrant principalement :
 - 1,856 million d'euros s'inscrivant dans le cadre du programme de modernisation et de grosses réparations des parcs départementaux,
 - 1,370 million d'euros pour la maison du parc Jean Moulin / Les Guilands,
 - 0,920 million d'euros pour la rénovation du Lac des oiseaux au parc Georges Valbon,
 - 0,400 million d'euros pour l'aménagement de l'entrée des trois rivières à Stains au parc Georges Valbon,
 - 0,382 million d'euros pour les espaces extérieurs des crèches départementales,

- 0,300 million d'euros pour le Parc de la Haute Ile,
- 0,219 million d'euros pour le confortement de la Fosse Maussoin,
- 0,167 million d'euros d'acquisition de matériels,
- 0,100 million d'euros pour le parc de la Bergère,
- 0,096 million d'euros pour le Chemin des parcs,
- 0,050 million d'euros de travaux d'espaces verts à Champs-sur-marne,
- 0,085 million d'euros pour les espaces extérieurs des établissements de PMI,
- 0,233 million d'euros pour les plantations et les arbres d'alignement.

Mission: Éducation

Les dépenses imputées à ces chapitres s'élèvent à 140,878 millions d'euros en 2014 contre 59,674 millions d'euros en 2013, cette augmentation s'inscrit dans la cadre de l'exécution du Plan Exceptionnel d'Investissement adopté le 17 octobre 2010.

Programme: Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Au titre de ce programme, les dépenses s'établissent à 140,569 millions d'euros et se répartissent comme suit:

Au titre des constructions neuves, des rénovations et extensions des collèges: 118,038 millions d'euros dont:

- 100,697 millions d'euros comprenant 99,886 millions d'euros au titre de la participation financière aux contrats de partenariat et des frais annexes, frais de notaire, géomètre etc., et 0,811 million d'euros au titre des loyers financiers s'agissant des crédits relatifs au gros entretien;
- La poursuite des travaux déjà lancés dans les collèges suivants:
 - le collège Didier Daurat au Bourget (9,339 million d'euros),
 - le collège Jean Jaurès à Saint-Ouen (4,993 million d'euros),
 - le pôle sportif du collège intercommunal Saint-Denis / Saint-Ouen (0,535 million d'euros),
- De nouvelles opérations:
 - la construction du 6ème collège d'Aubervilliers (0,401 million d'euros),
 - la rénovation du collège Jean Lolive à Pantin (0,390 million d'euros),
 - la rénovation du collège Courbet à Pierrefitte (0,083 million d'euros),
 - la construction du gymnase Maurice Thorez à Stains (0,050 million d'euros).

- 0,073 million d'euros alloués aux acquisitions de mobiliers pour les collèges dans le cadre du premier équipement,

Au titre des travaux de modernisation et de grosses réparations, 16,353 millions d'euros sont imputés à ces chapitres. Ils recouvrent des travaux curatifs et préventifs qui comprennent notamment: un plan d'amélioration des locaux de restauration, des travaux portant sur le développement durable, l'amélioration des conditions de vie et la rénovation des sanitaires, l'équipement des 4 équipes mobiles territorialisées supplémentaires, des travaux relevant de la sécurité,

Pour le collège numérique: 5,228 millions d'euros comprenant pour 1,527 million d'euros de crédits de travaux relatifs au raccordement très haut débit et 3,701 millions d'euros de crédits relatifs à l'acquisition de matériels informatiques et au câblage.

Au titre du renouvellement des matériels et mobiliers scolaires: 0,950 million d'euros.

Programme: Projet Éducatif départemental

Les dépenses réalisées pour ce programme s'élèvent à 0,310 million d'euros. Elles sont constituées d'une part, d'acquisition de matériel pour les cuisines centrales (0,175million d'euros) et, d'autre part, de l'achat de calculatrices (0,134 million d'euros).

Mission: Enfance et famille

Les dépenses à hauteur de 0,290 million d'euros correspondent à des dépenses d'équipement, à savoir des acquisitions de mobilier et de matériels spécifiques: 0,200 million d'euros pour les crèches départementales, 0,081 million d'euros pour les établissements de PMI et 0,009 million d'euros pour l'aide sociale à l'enfance.

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les réalisations budgétaires s'établissent à 49,584 millions d'euros. Elles sont affectées aux programmes suivants:

Programme: PDU et Infrastructures de transport en commun

Les réalisations à hauteur de 25,188 millions d'euros ont contribué aux projets suivants :

L'amélioration de la circulation des bus: 2,528 millions d'euros dont principalement :

- la fin des travaux relatifs au comité de pôle du 8 mai 1945 à La Courneuve : 0,258 million d'euros,
- le comité de pôle Aubervilliers/La Courneuve: 0,388 million d'euros,

- la poursuite du programme de mise aux normes des arrêts bus pour les utilisateurs de fauteuils roulants (UFR): 1,709 million d'euros,
- l'aménagement de la RD10 à Bondy: 0,101 million d'euros,
- la résorption des points dur Bus: 0,071 million d'euros.

Le développement des modes actifs: 0,807 million d'euros consacrés aux travaux d'aménagement des itinéraires cyclables notamment autour du Canal de l'Ourcq.

La maîtrise des déplacements: 5,525 millions d'euros dans le cadre du déploiement de GERFAUT II, dont les travaux ont démarré fin 2010. Cette opération programmée sur 7 ans (2010 à 2016), s'inscrit financièrement dans le cadre d'une autorisation de programme de 33,500 millions d'euros.

La réalisation des infrastructures de tramways et bus à haut niveau de service: 16,328 millions d'euros. Ces dépenses en diminution par rapport aux réalisations de l'exercice 2013, sont consécutives pour partie à la mise en service de la ligne T8 «Tram'Y» en 2014 et dans une moindre mesure, aux travaux du tramway T5 Saint-Denis-Garges-Sarcelles qui est en service depuis fin juillet 2013.

Ces opérations recouvrent principalement:

- les acquisitions foncières: 2,920 millions d'euros notamment pour le prolongement de la ligne du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay et pour la ligne T8 «Tram'Y»,
- les travaux d'une part, de la ligne T8 «Tram'Y» pour un montant de 11,631 millions d'euros (contre 40,557 million d'euros en 2013) et, d'autre part, du tramway T1 Noisy-le-Sec/Val-de-Fontenay pour un montant de 0,859 million d'euros et enfin du tramway T5 Saint-Denis, Garges, Sarcelles pour un montant de 0,220 million d'euros,
- les travaux liés aux aménagements connexes des opérations de transport: 0,679 million d'euros.

Programme: Réseau routier

Les dépenses réalisées s'élèvent en 2014 à 24,396 millions d'euros. Elles recouvrent :

La mise en sécurité du réseau: 14,414 millions d'euros de dépenses qui ont été consacrées à:

- la maintenance et l'exploitation du patrimoine pour 10,013 millions d'euros afin de poursuivre les travaux d'entretien et de maintenance régulière sur le patrimoine de voirie, d'ouvrages d'art et des berges.
- la sécurité routière pour un montant de 1,122 million d'euros. Ces travaux ont notamment concerné les axes suivants:

- RD116 rue de Brément à Noisy-le-Sec,
- RD30 Carrefour Division Leclerc/ avenue Jean-Jaurès à Rosny-sous-Bois,
- pour un montant de 1,815 million d'euros l'accompagnement de la construction des collèges.
- l'éclairage public: 1,464 million d'euros pour les travaux de mise en souterrain du réseau électrique, de maintenance des passages souterrains, de remplacement de candélabres.

Le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale: 9,982 millions d'euros portant principalement sur:

- les travaux de jalonnement: 0,150 million d'euros,
- le prolongement de la RD28: 8,366 millions d'euros,
- les travaux de requalification: 0,214 million d'euros,
- les travaux relatifs à la RD40 à Villepinte: 0,200 million d'euros,
- le démarrage des travaux liés à l'accès au SYCTOM au Blanc-Mesnil: 1,052 million d'euros.

Mission: Ressources humaines

Programme : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Les crédits utilisés à ce titre en 2014 ont représenté 0,061 million d'euros et ont concerné des acquisitions de mobiliers adaptés et des travaux d'aménagements de sanitaires et postes de travail dans la cadre de la politique d'accueil des personnels en situation de handicap.

Programme : Relation sociale et santé au travail

Les dépenses réalisées à ce titre en 2014 se sont élevées à 0,060 million d'euros et se sont réparties entre des achats de matériels d'adaptation au poste de travail (0,044 million d'euros, dans le cadre du fonds d'amélioration des conditions de travail), ainsi que les matériels destinés à l'activité du service de médecine préventive (0,017 million d'euros).

Mission: Supports internes

Programme: Bâtiments départementaux

En matière de bâtiments, les réalisations budgétaires s'élèvent à 5,605 millions d'euros. Elles recouvrent:

- 3,919 millions d'euros au titre de la modernisation et des grosses réparations des bâtiments administratifs:
 - Bâtiments administratifs (déconstruction cité 2, travaux immeubles Colombe, Picasso, Verdi, Préfecture, Trésorerie..., mise en conformité performance énergétique et accessibilité): 1,716 million d'euros, dont notamment 0,505 million d'euros pour le remplacement des climatiseurs des immeubles Colombe et Picasso,
 - Crèches départementales: 0,835 million d'euros,
 - Archives départementales: 0,265 million d'euros,
 - Équipements de PMI et CDDPS: 0,386 million d'euros,
 - Équipements culturels et sportifs: 0,204 million d'euros,
 - Circonscriptions d'aide sociale à l'enfance: 0,186 million d'euros,
 - Circonscriptions de service social: 0,105 million d'euros,
 - Autres bâtiments : 0,222 million d'euros.

- 1,687 million d'euros au titre des travaux de rénovations lourdes des bâtiments départementaux répartis entre les sites suivants :
 - Circonscriptions de service social: 0,629 million d'euros essentiellement dédiés aux travaux de relogement de la C.S.S. de Sevran (0,547 million d'euros),
 - Archives Départementales: 0,156 million d'euros pour l'extension des locaux,
 - Circonscription ASE / Centre de PMI : 0,279 million d'euros, dont 0,231 million d'euros pour le relogement de la circonscription de Neuilly-sur-Marne,
 - Immeuble Picasso: 0,623 million d'euros.

Programme: Logistique

En matière de logistique, les dépenses s'élèvent à 1,099 million d'euros et comprennent:

- dans le cadre de la logistique liée aux locaux, 0,407 million d'euros portant principalement sur l'acquisition de mobilier (PMI, ASE, SPAS, CSS, Crèches, services centraux) et de matériel de cuisine (services centraux et sites extérieurs),
- en matière de déplacements, 0,692 million d'euros pour l'acquisition de véhicules dont 37 véhicules électriques et 3 bicyclettes pour un montant de 0,689 million d'euros.

Programme: Systèmes d'informations

Les dépenses effectuées à ce titre en 2014 se sont élevées au total à 4,752 millions d'euros et ont été consacrées:

- aux travaux et aux achats de matériels informatiques permettant le raccordement des sites déconcentrés au réseau très haut-débit (THD) pour un montant de 2,109 millions d'euros,
- aux travaux et achats de matériels destinés au déploiement de la téléphonie sous Internet (TOIP) pour un montant de 0,358 million d'euros,
- les travaux de réseau et les achats de matériels informatiques destinés à assurer le maintien en condition opérationnelle des infrastructures informatiques des services départementaux pour un montant de 1,369 million d'euros,
- la mise à disposition des matériels informatiques et matériels d'impression pour assurer dans des conditions correctes l'implantation et le renouvellement des postes de travail des agents départementaux pour un montant de 0,916 million d'euros.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

CHAPITRE 27

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013- ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Dépenses	0,036	0,079	0,065	82,78%
Recettes	0,036	0,045	0,059	131,74%
CHARGE NETTE	0,000	0,034	0,006	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Missions :				
- Supports internes (dépôts et cautionnement)	0,001	0,009		
- Ressources humaines (Prêts au personnel)	0,035	0,070	0,065	92,16%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Mission :				
- Ressources humaines (remboursements en capital de prêts accordés aux agents départementaux)	0,036	0,045	0,058	128,71%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**CHAPITRE 002****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013– ANNEE 2014***(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Recettes	38,680	64,945	64,945	<i>67,90%</i>	<i>100,00%</i>

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
<i>Mission</i> : Finances	38,680	64,945	64,945	<i>67,90%</i>	<i>100,00%</i>

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

CHAPITRE 002

Conformément à la délibération relative à la reprise des résultats et les conditions d'affectation, le report en fonctionnement du solde de l'exécution de l'exercice 2014 s'est établi à 64,945 millions d'euros, au titre du budget principal.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

CHAPITRE 011

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013- ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	132,102	143,405	134,300	1,66%	93,65%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Missions :					
- Autonomie	21,186	22,333	21,179	-0,04%	94,83%
-Citoyenneté active, solidarité internationale et sport	0,172	0,260	0,205	19,19%	79,02%
- Culture, patrimoine, archives	0,758	0,964	0,797	5,15%	82,70%
-Développement et attractivité des territoires	0,554	0,846	0,554		65,46%
-Direction et animation de l'action départementale	3,887	4,136	3,652	-6,05%	88,30%
-Écologie urbaine	9,034	8,834	8,770	-2,92%	99,28%
-Éducation et jeunesse	5,457	10,646	8,083	48,12%	75,93%
-Enfance et famille	23,600	24,190	23,939	1,44%	98,96%
-Réseau routier et mobilité durable	6,674	6,464	5,772	-13,51%	89,30%
-Ressources humaines	3,124	3,264	2,862	-8,38%	87,68%
-Solidarité, insertion, santé	9,281	9,987	9,629	3,75%	96,42%
-Supports internes	48,043	51,073	48,619	1,20%	95,20%

CHARGES A CARACTERE GENERAL

CHAPITRE 011

Mission: Autonomie

Au présent chapitre, les réalisations constatées au compte administratif 2014 s'élèvent à 21,179 millions d'euros.

Programme: Personnes handicapées

Les dépenses réalisées au compte administratif 2014 atteignent 1,885 million d'euros contre 0,750 million d'euros en 2013.

Cette forte hausse s'explique par l'inscription au chapitre 011 des crédits liés au dispositif Transports spécialisés (PAM 93), auparavant imputés au chapitre 65. Ainsi, la réalisation 2014 a atteint un montant de 3,172 millions d'euros dont 1,131 million d'euros consacrés au marché public (chapitre 011). En effet, depuis le 1er août 2014, la prestation est mise en œuvre par le biais d'un marché public, succédant à une délégation de service public.

En outre, une enveloppe budgétaire de 0,061 million d'euros a été réalisée au titre de la compensation sociale versée au délégataire du service de transport spécialisé destiné aux personnes handicapées.

Le financement de l'aide ménagère (publique et privée) représente désormais le deuxième poste de dépenses des actions en faveur des personnes handicapées, soit 0,655 million d'euros contre 0,641 million d'euros au compte administratif 2013.

Des crédits ont été mobilisés pour assurer le financement des actions transversales à hauteur de 0,038 million d'euros. Ils recouvrent notamment la certification ISO 9001, les frais d'actes et de contentieux, les frais liés à la publication des annonces au Journal Officiel et des dépenses de communication principalement portant sur l'élaboration d'un guide pour les seniors, d'une part, et d'un guide d'information sur le forfait améthyste, d'autre part.

Programme: Personnes Âgées

Les dépenses constatées pour l'exercice 2014, en faveur des personnes âgées, s'élèvent à 19,294 millions d'euros.

Le financement du forfait améthyste représente le principal poste de dépenses réalisées pour un montant de 18,820 millions d'euros, marquant une baisse de 5,34 % par rapport au compte administratif 2013 (19,880 millions d'euros). Celle-ci est notamment liée à la disparition des coupons facturés par la RATP, depuis début 2014, au bénéfice de la généralisation du Pass Navigo. Désormais, le prestataire Comutitres facture au Département les droits chargés par les utilisateurs et non les droits attribués. Ainsi, la consommation des crédits fluctue selon les pratiques des usagers qui se reflètent à travers le taux et la période de chargement du Pass. La mise en place de trois couples de zones (1-5, 2-5 et 3-5) courant 2014 n'a pas eu d'incidence sur

la réalisation pour cet exercice budgétaire compte tenu des délais inhérents à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif et à l'instruction des dossiers.

Le programme Personnes Agées intègre également une dépense de 0,474 million d'euros au titre de l'aide ménagère (publique et privée), en diminution au regard de l'exécution 2014 (0,525 million d'euros enregistré au compte administratif 2013). Ce constat s'explique par la poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires.

Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport

Les crédits consacrés à cette mission sur ce chapitre en 2014 s'élèvent à 0,205 million d'euros et se ventilent entre les programmes suivants:

Programme: Solidarité, coopération internationales

Les dépenses effectuée en 2014, à hauteur de 0,077 million d'euros, comprennent les frais engagés pour la réalisation des actions départementales de coopération internationale:

- des dépenses de formations proposées par Via le Monde en direction de partenaires en terme d'accompagnement méthodologique pour soutenir leurs interventions (comme par exemple la mise en place d'un observatoire départemental des pratiques solidaires) ou la réalisation d'initiatives publiques,
- des frais d'accueil des délégations étrangères à l'occasion de travaux communs (frais de séjour, frais de traduction et d'interprétariat),
- l'adhésion à diverses organisations telles que l'AFCDRP (l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix) ou à l'Association des Cités Unies.

Programme: Sport et Loisirs

Les dépenses réalisées en 2014 se sont élevées à 0,128 million d'euros et ont été principalement affectées au fonctionnement des équipements sportifs gérés en régie (0,077 million d'euros), et à la publication du Schéma de cohérence territoriale (0,088 million d'euros).

Mission : Culture, patrimoine, archives

Programme: Archives

Les dépenses effectuées en 2014 ont porté d'une part sur les frais occasionnés par les activités de traitement des archives (petites fournitures, maintenance des matériels, pilon) pour un montant de 0,045 million d'euros, et d'autre part les frais liés aux activités de valorisation des fonds pour les mettre à disposition du public, pour un montant de 0,056 million d'euros. Ces dernières dépenses intègrent la réalisation d'une exposition spécifique consistant à donner carte blanche à la photographe Catherine Poncin pour réaliser des œuvres et une exposition à partir d'un corpus de cartes postales éditées et/ou écrites entre 1914 et 1918.

Programme: Culture

Le volume de dépenses consacré à ce programme s'est élevé au total à 0,299 million d'euros correspondant à des frais relatifs aux prestations liées à l'organisation des événements culturels, en particulier en ce qui concerne les arts visuels, qu'il s'agisse des prestations nécessaires aux monstrosités de la collection départementale d'art contemporain, le paiement de droits d'auteurs pour diverses expositions photographiques, ou les prestations artistiques dans le cadre des inaugurations de collèges neufs.

Programme: Patrimoine culturel

Les crédits proposés pour l'exercice 2013 s'élèvent à 0,398 million d'euros et ont, principalement, été consacrés d'une part aux activités archéologiques (particulièrement la réalisation de fouilles préventives : 0,166 million d'euros), et aux activités de valorisation qui en découlent (publications notamment et fonctionnement de l'Archéosite de la Haute-Ile : 0,222 million d'euros).

Mission: Développement et attractivité du territoire

Les réalisations budgétaires en 2014 s'élèvent à 0,554 million d'euros, réparties principalement entre les programmes suivants:

Programme: Aménagement

Les crédits affectés à ce programme ont été réalisés à hauteur de 0,088 million d'euros. Ils concernent le soutien et la coopération dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme et intègrent notamment les contributions au syndicat mixte d'études «Paris Métropole» (0,06million d'euros), à l'association des collectivités du Grand Roissy (0,010 million d'euros) ainsi qu'à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (0,005 million d'euros).

Programme: Développement économique et promotion du territoire

Les dépenses réalisées à hauteur de 0,422 million d'euros incluent notamment:

- *en matière de développement économique*: 0,167 million d'euros qui concerne principalement l'acquisition de bases de données dans le cadre du développement de l'intelligence économique (0,095 million d'euros), les frais relatifs aux animations en matière d'expansion économique (0,034 million d'euros) ainsi que le soutien aux pépinières d'entreprises (0,020 million d'euros),
- *en matière de promotion du territoire*: 0,255 million d'euros principalement constitué de frais liés à l'organisation ou la participation à des salons types SIMI ou MIPIM, soit 0,120 million d'euros, de cotisations aux organismes de promotion économique comme l'Agence Régionale de Développement (0,063 million d'euros) ou Hubstart Paris Région, association regroupant Aérople et Datagora dans le cadre de la démarche collective de promotion internationale du Grand Roissy (0,075 million d'euros).

Programme: Economie sociale et solidaire, emploi et formation

Les réalisations s'élèvent à 0,039 million d'euros, elles ont été consacrées aux cotisations au GIP Emploi Roissy CDG (0,030 million d'euros) et à RTES&ATELIER qui intervient dans le domaine du développement économique social et solidaire (0,009 million d'euros).

Mission: Direction et animation de l'action départementale

Programme: Animation et gestion de projets européens

Les crédits utilisés en 2014 se sont élevés à 0,073 million d'euros dont la majeure partie concerne les cotisations à deux associations de collectivités à savoir « Ile de France Europe » (0,065 million d'euros) et « Association du Conseil des Communes et des Régions d'Europe » (AFCCRE) (0,005 million d'euros).

Programme: Audit interne

Les moyens consacrés aux missions d'audit interne réalisées dans le cadre du plan annuel d'audit des politiques départementales ont représenté en 2014 un montant de 0,019 million d'euros.

Programme: Information et communication

Les dépenses constatées à ce chapitre en matière de communication s'établissent en 2014 à 2,899 millions d'euros, en diminution de 6,46% par rapport à l'exercice précédent.

Ces crédits ont notamment permis la réalisation des campagnes d'information et d'outils de communication destinés à l'explicitation et à la valorisation des politiques départementales. L'effort d'internalisation des actions de communication a été poursuivi, ainsi que le développement des usages numériques via les améliorations du site Intranet destiné aux agents départementaux, et du site Internet en direction de la population séquanodionysienne.

Programme: Pilotage et Stratégie

Les crédits consacrés à ce programme en 2014 se sont élevés à 0,653 million d'euros. Ces dépenses ont été principalement affectées :

- aux actions de sensibilisation aux concepts de l'agenda 21 du Département (0,028 million d'euros),
- à la gestion du centre de ressources (0,378 million d'euros), pour laquelle des efforts de gestion significatifs ont été réalisés permettant de réduire de 17,73 % le niveau de dépense d'une année sur l'autre sans remettre en cause le niveau de service rendu aux agents départementaux,
- à l'animation de la démarche de mise en œuvre du projet d'administration numérique de la Seine-Saint-Denis (0,242 million d'euros), qui poursuit son développement et trouve ses prolongements en terme de mise en œuvre de productions informatiques, en particulier dans le sens d'une plus grande dématérialisation des procédures internes et vis-à-vis des usagers du service public départemental.

Mission: Ecologie urbaine

Les crédits réalisés au titre de la mission Ecologie Urbaine s'élèvent à 8,770 millions d'euros répartis principalement entre les programmes suivants:

Programme: Biodiversité et nature en ville

Les dépenses s'établissent à 8,666 millions d'euros ventilés entre les actions suivantes:

- *l'accueil, l'éducation à l'environnement et la valorisation de la trame verte*: 1,042 million d'euros consacrés au développement de la qualité de l'accueil au sein des parcs pour accroître et fidéliser les publics,
- *les parcs départementaux et liaisons vertes*: 7,624 millions d'euros destinés à l'entretien des parcs (6,053 millions d'euros) et des espaces extérieurs des propriétés départementales (0,677 million d'euros) ainsi qu'à l'entretien des arbres d'alignement (0,894 million d'euros).

Programme: Qualité de l'environnement urbain

Une enveloppe budgétaire de 0,091 million d'euros a été réalisée. Elle comprend notamment 0,045 million d'euros versés à AIRPARIF pour la gestion de l'air, 0,020 million d'euros à l'ALEC Plaine Commune et 0,003 million d'euros à l'Observatoire régional des déchets, ainsi que 0,012 million d'euros pour contribuer à la réflexion sur l'élimination des déchets.

Mission: Éducation et jeunesse

Les réalisations budgétaires 2014 s'élèvent à 8,083 millions d'euros et se déclinent de la manière suivante:

Programme: Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Une enveloppe financière de 5,695 millions d'euros a été consacrée aux dépenses suivantes:

- les frais connexes aux moyens de fonctionnement des collèges: 0,123 million d'euros (location, ...),
- les dépenses liées à la maintenance des collèges: 3,639 millions d'euros dont 3,091 millions d'euros d'entretien des collèges et 0,547 million d'euros de frais liés aux travaux de grosses réparations,
- les dépenses liées aux constructions neuves, rénovations et extensions pour un montant de 1,899 million d'euros comprenant, pour la première année, 1,520 million d'euros de loyers relatifs aux frais de gestion administrative et de maintenance des contrats de partenariats,
- le collège numérique: 0,035 million d'euros dans le cadre du plan numérique global.

Programme: Projet Éducatif Départemental

Les réalisations budgétaires à ce chapitre en 2014 s'élèvent à 2,387 millions d'euros, soit une évolution de 109% par rapport à l'exercice 2013 (1,142 million d'euros). Cette évolution relève essentiellement des dépenses d'aide à la restauration, soit 1,977 millions d'euros (0,798 million d'euros en 2013), compte tenu du fonctionnement en année pleine de la cuisine centrale du collège Jean Lurçat à Saint-Denis et de l'ouverture de 5 cuisines centrales portant leur nombre à 6.

Les autres réalisations concernent:

- les actions contre la violence et l'organisation de parcours urbains: 0,079 million d'euros;
- les frais de fonctionnement des centres d'information et d'orientation: 0,260 million d'euros;
- les actions d'éducation à l'environnement ainsi que le conseil des collégiens: 0,071 million d'euros.

Mission: Enfance et famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Les dépenses réalisées en 2014 se sont élevées à 2,084 millions d'euros. Elles résultent:

- d'une part, des frais de fonctionnement des crèches départementales (1,925 millions d'euros), constitués des dépenses d'alimentation, de change et de linge, de l'achat de jouets et petits équipements éducatifs, ainsi que des produits pharmaceutiques et produits d'hygiène,
- d'autre part, des frais consentis pour l'accueil individuel de la petite enfance (0,159 million d'euros), il s'agit essentiellement des dépenses de formation des assistants maternels.

Programme: Aide sociale à l'enfance

Les dépenses 2014 s'élèvent à 3,444 millions d'euros contre 3,163 millions d'euros constatés au compte administratif 2013.

Au titre de l'accueil familial, la réalisation budgétaire 2014 s'établit à 2,215 millions d'euros incluant:

- 2,180 millions d'euros de frais liés à l'accueil, intégrant une dépense de 1,822 million d'euros pour les frais de transports,
- 0,035 million d'euros de frais de formation des assistants familiaux.

Au titre de l'accueil en structures collectives, la dépense enregistrée au chapitre 011 s'élève à 0,763 million d'euros comprenant :

- la dépense relative aux visites en présence d'un tiers et aux actions de médiation interculturelle pour un montant de 0,373 million d'euros,
- les frais d'examens médicaux et paramédicaux pour un montant de 0,363 million d'euros,
- les frais dentaires, l'achat de médicaments et autres produits pharmaceutiques pour un montant de 0,028 million d'euros.

Les dépenses réalisées au titre de l'accompagnement, comprenant notamment les dépenses de remobilisation éducative et d'interprétariat, s'élèvent à 0,449 million d'euros.

Enfin, la réalisation d'examens médicaux et paramédicaux dans le cadre de l'agrément des candidats à l'adoption a donné lieu en 2014 à une dépense de 0,017 million d'euros.

Programme: Protection maternelle et infantile

Les dépenses 2014 s'élèvent à 18,410 millions d'euros contre 18,225 millions d'euros constatés au compte administratif 2013.

Le remboursement des charges de fonctionnement supportées par les centres de PMI et de planification familiale à gestion déléguée a donné lieu à une dépense de 16,030 millions d'euros.

Les autres grandes masses de dépenses concernent :

- la prise en charge des examens médicaux (1,186 million d'euros),
- la prise en charge des produits pharmaceutiques (0,336 million d'euros) à laquelle s'ajoute l'achat de produits parapharmaceutiques et de petits matériels médicaux (0,105 million d'euros),
- les prestations d'interprétariat (0,556 million d'euros).

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les crédits réalisés s'élèvent à 5,772 millions d'euros et s'inscrivent dans le cadre des programmes suivants:

Programme: Mobilité durable

Une enveloppe de 0,396 million d'euros est réalisée en 2014. Elle intègre principalement:

- les dépenses réalisées à ce chapitre au titre de la carte Imagine'R, soit 0,360 million d'euros auxquels s'ajoutent 0,534 million d'euros inscrits au chapitre 65,
- les cotisations relatives au développement de réseaux de transports en commun et aux transports de marchandises, à destination de Seine Europe Nord et de Ville et Transport Ile-de-France, soit 0,036 million d'euros.

Programme: PDU et infrastructures de transports en commun

Les crédits consacrés aux indemnités versées aux entreprises riveraines des tramways s'élèvent à 0,212 million d'euros (0,832 million d'euros en 2013), une recette de 0,108 million d'euros est enregistrée au chapitre 70 pour le remboursement effectué par la RATP.

Programme: Réseau routier

Les dépenses réalisées à ce chapitre s'élèvent à 5,164 millions d'euros et concernent principalement :

- la modernisation du réseau de voirie départementale: 0,420 million d'euros. Ces crédits sont liés à l'activité de la direction de la voirie et des déplacements pour 0,274 million d'euros (annonces et insertions, frais d'impression, électricité, fluides pour les souterrains...) et à l'entretien de l'A186 sur Romainville et Montreuil (0,084 million d'euros),
- la maintenance et l'exploitation du patrimoine: 4,038 millions d'euros pour répondre à l'exigence du maintien, de la pérennité du patrimoine et du niveau de service pour l'usager,
- les réparations liées à la signalisation tricolore lumineuse : 0,611 million d'euros,
- la consolidation des terrains sous minés : 0,095 million d'euros.

Mission: Ressources humaines

Les dépenses constatées en 2014 au chapitre 011 pour la mission ressources humaines s'élèvent à 2,862 millions d'euros ventilés principalement entre les deux programmes suivants.

Programme: Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Ces dépenses comprennent celles visant le développement et la gestion des compétences, la formation des agents départementaux ainsi que celles liées à la politique du handicap pour un montant total de 1,090 million d'euros en 2014, se répartissant comme suit:

- Formation des agents (0,583 million d'euros), elles concernent les frais occasionnés par les actions de formations tant collectives qu'individuelles;
- Gestion des compétences (0,381 million d'euros), comprenant principalement, les frais de scolarité liés à l'apprentissage et aux contrats emploi formation, soit 0,189 million d'euros ou encore les outils et moyens de communication pour le recrutement, soit 0,159 million d'euros;
- Politique du handicap (0,126 million d'euros). Ces crédits ont principalement été utilisés pour des prestations d'accompagnement de salariés en situation de handicap.

Programme: Relations sociales et santé au travail

Les dépenses réalisées au titre de ce programme en 2014 se sont élevées à 1,730 million d'euros.

Elles comprennent, pour une large part, les dépenses de déplacement des agents départementaux, lesquelles ont représenté un total de 1,178 million d'euros, recouvrant les

remboursements des frais résultant d'un déplacement professionnel, ou des dépenses liées à l'octroi des congés bonifiés.

Les autres dépenses ont concerné:

- les dépenses occasionnées en matière de santé au travail, qu'il s'agisse des frais liés aux accidents de services, ou des travaux d'études pour l'amélioration des conditions de travail des agents départementaux, l'ensemble ayant représenté un montant de 0,363 million d'euros,
- les frais relatifs à l'activité de dialogue social en direction du personnel départemental pour un montant de 0,109 million d'euros,
- les dépenses d'action sociale qui se sont établies à 0,082 million d'euros. La baisse observée tient compte de la nouvelle convention conclue avec le Comité Départemental des Œuvres Sociales (CDOS), au terme de laquelle cette association du personnel prend désormais en charge l'activité de valorisation des services rendus par les agents départementaux (médaillés du travail et retraités).

Mission: Solidarité, insertion, santé

Les réalisations budgétaires en 2014 s'établissent à 9,629 millions d'euros.

Programme: Accompagnement Social

Les crédits consommés s'élèvent en 2014 à 6,754 millions d'euros.

Les remboursements aux communes des frais de fonctionnement liés aux circonscriptions de service social conventionnées constituent l'essentiel des dépenses. Ces dépenses s'appuient sur les bilans transmis, tous les trimestres, par les structures conventionnées. La réalisation 2014 s'élève à 6,365 millions d'euros.

Les frais liés aux Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (M.A.S.P.) et les Mesures d'Accompagnement Judiciaire (M.A.J.) poursuivent leur progression pour atteindre 0,323 million d'euros en 2014, correspondant à une montée en charge de ce dispositif. Celui-ci représente une obligation légale du Département mise en œuvre depuis le second trimestre 2010. Il s'adresse aux personnes en difficulté d'autonomie sociale et dont la santé ou la sécurité est menacée à travers une aide à la gestion des prestations sociales.

Un montant de 0,066 million d'euros a été consacré au financement des prestations d'interprétariat menées au sein des circonscriptions de service social (0,043 million d'euros), d'une part, et d'autre part, aux frais divers (0,023 million d'euros) qui recouvrent notamment l'analyse des pratiques et les manifestations liées aux droits fondamentaux.

Programme: Prévention et promotion de la santé

Les crédits réalisés au titre du programme Prévention et promotion de la santé s'élèvent en 2014 à 2,377 millions d'euros, dont un montant de 2,040 millions consacré à la lutte contre les maladies infectieuses ventilé comme suit :

- la mise à disposition de vaccins : 1,330 million d'euros,

- les actions liées aux dépistages, aux consultations, les réalisations d'examens et l'achat de médicaments portant sur la tuberculose (0,310 million d'euros), les infections sexuellement transmissibles et le VIH (0,303 million d'euros),
- les dépenses nécessaires à l'activité des Centres Départementaux de Dépistage et de Prévention Sanitaire (CDDPS) et aux frais de gestion des déchets : 0,097 million d'euros.

Dans le cadre de l'action Santé bucco-dentaire, des actions de dépistage menées dans les écoles, la réalisation de documents d'information ainsi que la prise en charge de fournitures notamment pour les crèches ont été financées à hauteur de 0,304 million d'euros.

Enfin, des crédits consommés à hauteur de 0,033 million d'euros correspondent majoritairement au frais liés à un marché portant sur l'état des lieux nécessaire à l'élaboration du projet de service pour lequel la dernière phase a été achevée en décembre 2014.

Programme: Promotion des droits fondamentaux

Les crédits consommés en 2014 ont atteint 0,087 million d'euros. Ils ont permis de financer principalement les actions menées dans le cadre de l'Observatoire des violences faites aux femmes (dépenses de communication, formation, documentation et location mobilière).

Programme: Prévention des conduites à risques

Les crédits réalisés au titre de ce programme en 2014 s'élèvent à 0,411 million d'euros.

Sont concernées les dépenses permettant la mise à disposition des jeunes de l'Espace de prévention «Tête à Tête» (0,159 million d'euros) ainsi que les autres actions sur la prévention des conduites à risques conduites par la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (0,252 million d'euros).

Mission: Supports internes

Programme: Bâtiments départementaux

Les dépenses s'élèvent à 11,018 millions d'euros, en augmentation de 3,97% par rapport à 2013 principalement liée à la hausse de 2,35 % du budget relatif à l'entretien, à la maintenance, la réparation du patrimoine des différents sites administratifs (5,366 million d'euros). Cette hausse relève essentiellement de l'évolution des tarifs des marchés. Les autres dépenses concernent les fluides pour 5,652 millions d'euros contre 5,354 millions d'euros au CA 2013.

Programme: Logistique

Les réalisations financières à hauteur de 15,090 millions d'euros se répartissent entre les actions suivantes:

- les frais liés au routage et à l'affranchissement: 1,229 million d'euros, en diminution de près de 19 %, qui résulte de la poursuite des efforts de maîtrise de la gestion des envois par affranchissements ou par routage au plus juste des besoins des services,
- les dépenses liées aux locaux (dépannage, gardiennage, déménagement, entretien et produits ménagers) : 8,049 millions d'euros,
- les dépenses liées aux postes de travail (fournitures, petits matériels, travaux d'impression): 1,142 million d'euros, en diminution de 1,99%,

- la qualité de service (restauration et habillement): 3,597 millions d'euros,
- les dépenses liées aux frais et déplacements (carburant, entretien des véhicules): 1,072 million d'euros.

Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les dépenses consacrées à ce programme s'établissent à 19,266 millions d'euros, soit une augmentation de 0,68% par rapport à l'exercice 2013 (19,135 millions d'euros) avec des variations différenciées selon la typologie des dépenses: une augmentation maîtrisée sur la gestion immobilière (+1,15%), et la poursuite de la diminution des dépenses de contentieux (-6,67%) et d'assurance (-5,11%).

Ainsi, la réalisation en ce qui concerne la gestion immobilière s'est élevée à 17,991 millions d'euros, répartis comme suit:

- les loyers et charges locatives : 17,306 millions d'euros contre 17,177 en 2013, soit une augmentation de 0,75%,
- les impôts et taxes : 0,224 million d'euros, en diminution de 4,16%,
- les charges de copropriété : 0,456 million d'euros.

Ensuite, la réalisation des dépenses d'assurance s'est établie à 1,039 million d'euros, sachant que l'évolution à la baisse de cette dépense en 2014 résulte essentiellement de la forte baisse de la charge des primes de l'assurance de responsabilité civile (- 23,99%),

Enfin, les dépenses relatives aux frais de conseils juridiques et de contentieux ont été circonscrites à hauteur de 0,235 million d'euros, soit une nouvelle diminution de 6,67 % par rapport au compte administratif 2013.

Programme: Systèmes d'informations

Les moyens financiers mobilisés à ce titre en 2014 s'établissent à 3,246 millions d'euros, soit une diminution de 7,10% par rapport au CA 2013. Cette évolution résulte d'un double mouvement :

- une diminution sensible des dépenses d'entretien des postes de travail informatiques dont le poids budgétaire a baissé de 36,61%, passant de 1,028 million d'euros en 2013 à 0,652 millions d'euros en 2014, résultant pour une large part des efforts accomplis en terme de renouvellement du parc de copieurs multifonctions dans le cadre de la démarche Imprim'éco,
- la poursuite de la diminution à un niveau plus modéré des frais de télécommunication et de maintenance des infrastructures qui ont atteint 1,342 million d'euros en 2014, en baisse de 2,77% par rapport au CA 2013,
- un accroissement des dépenses de maintenance des serveurs informatiques et des gros applicatifs «métiers» dans la but de les maintenir au meilleur niveau de performance et qui ont respectivement connu en 2014 une évolution de +74,77% (0,354 million d'euros) et +1,68 % (0,898 million d'euros).

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**CHAPITRE 012****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013 – ANNEE 2014***(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	357,185	367,562	363,577	1,79%	98,92%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Missions :					
- Enfance et Famille	38,048	38,694	38,066	0,05%	98,38%
- Ressources humaines	319,137	328,844	325,510	2,00%	98,99%

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

CHAPITRE 012

Mission: Enfance et famille

La dépense liée aux rémunérations et charges des assistants familiaux employés par le Département a représenté en 2014 un montant de 38,066 millions d'euros.

Mission: Ressources humaines

Les crédits consommés en 2014 au titre des rémunérations et charges de personnel se sont élevés en 2014 à un montant total de 325,510 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 2% par rapport au CA 2013.

Cette évolution résulte des effets de plusieurs facteurs parmi lesquels :

- l'évolution du «Glissement vieillesse technicité» (GVT) liée aux avancements annuels d'échelons et de grades qui ont représenté en 2014 un montant de 2,681 millions d'euros,
- la revalorisation indiciaire des émoluments des catégories C et B qui s'est échelonnée sur plusieurs exercices, et qui a atteint un montant de 1,659 million d'euros en 2014,
- l'impact de l'augmentation des taux de cotisation Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), également échelonnée sur plusieurs exercices, pour atteindre en 2014, un montant de 2,312 millions d'euros,
- le versement de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) qui a représenté en 2014, un montant de 0,577 million d'euros,
- la poursuite de l'engagement du Département pour le recrutement d'agents en contrats aidés, qu'il s'agisse des Contrats d'avenir, auxquels aura été consacrée en 2014 une enveloppe de crédits de 0,565 million d'euros, ou que ce soit sous forme de Contrats uniques d'insertion et Contrats d'aide au retour à l'emploi (CUI-CAE) auxquels 1,266 million d'euros ont été consacrés.

S'agissant des Contrats d'avenir, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est engagé, par sa délibération du 19 décembre 2013, sur un objectif de recrutement pluriannuel de 100 emplois d'avenir au sein des services départementaux. A fin décembre 2014, le bilan de ce dispositif permet de constater que, compte tenu des départs, des embauches et des désistements des agents concernés depuis la mise en

œuvre de ces contrats en mars 2013, le nombre d'agents en poste à ce moment s'élève à 61 personnes.

ATTENUATIONS DE CHARGES

CHAPITRE 013

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013- ANNEE 2014**

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Recettes	1,145	1,000	1,334	<i>16,48%</i>	<i>133,35%</i>

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Missions :					
- Enfance et famille	0,059	0,050	0,172	<i>190,90%</i>	<i>343,58%</i>
- Ressources humaines	1,089	0,950	1,162	<i>6,99%</i>	<i>122,29%</i>

ATTENUATIONS DES CHARGES

CHAPITRE 013

Les recettes réalisées sur ce chapitre, à hauteur de 1,334 million d'euros comprennent:

- 0,172 million d'euros d'indus auprès des assistants familiaux et des tiers dignes de confiance au titre de l'aide sociale à l'enfance;
- 1,162 million d'euros principalement liés aux remboursements relatifs aux personnels détachés.

ATTENUATIONS DE PRODUITS

CHAPITRE 014

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013– ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	<i>Variation 2013/2014</i>	<i>Exécution 2014</i>
Dépenses	3,512	15,065	14,898	324,16%	98,89%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	<i>Variation 2013/2014</i>	<i>Exécution 2014</i>
Missions :					
- Aménagement et développement durable	1,100	1,100	1,100		100,00%
- Finances	2,412	13,965	13,798	471,97%	98,80%

ATTENUATIONS DE PRODUITS

CHAPITRE 014

Les dépenses imputées à ce chapitre au compte administratif 2014 s'élèvent à 14,898 millions d'euros. Elles recouvrent:

- 1,100 million d'euros versés au CAUE, en reconduction par rapport à l'exercice précédent;
- 1,990 million d'euros au titre du prélèvement au fonds de péréquation des DMTO, contre 2,239 millions d'euros versés en 2013. En contrepartie, le Département a bénéficié d'un reversement de 5,412 millions d'euros de ce même fonds, soit un produit net de 3,422 millions d'euros (4,923 millions d'euros en 2013);
- 11,775 millions d'euros reversés au fonds de solidarité des Départements. Créé par la loi de finances pour 2014, le Département a bénéficié de ce nouveau fonds à hauteur de 41,364 millions d'euros, soit un produit net de 29,589 millions d'euros en 2014;
- 0,033 million d'euros relatifs à la restitution de taxes locales.

REVENU MINIMUM D'INSERTION ET REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

CHAPITRES 015 et 017

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013– ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	412,210	465,298	447,744	8,62%	96,23%
Recettes	8,596	7,925	11,941	38,91%	150,67%
CHARGE NETTE	403,614	457,373	435,804		

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
-Financement des allocations	388,409	441,000	423,812	9,11%	96,10%
-Insertion des allocataires	23,500	23,201	22,961	-2,29%	98,97%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
- Insertion des allocataires (FSE)	3,978	5,825	5,825	46,42%	100,00%
-Recouvrement des indus RMI/RSA	3,901	2,100	5,243	30,93%	249,67%

REVENU MINIMUM D'INSERTION ET REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

CHAPITRES 015 et 017

Les crédits réalisés au titre du RMI et du RSA s'élèvent à 447,744 millions d'euros au compte administratif 2014 (contre 412,210 millions d'euros en 2013), marquant une progression de 8,62 % entre les deux exercices, essentiellement liée à la poursuite de la forte hausse des allocations RSA versées.

Le financement des allocations RSA

Le montant versé à la CAF au titre des allocations RMI et RSA s'élève en 2014 à 423,812 millions d'euros (contre 388,406 millions d'euros au CA 2014), en progression de 9,11%. Ce montant recouvre :

- le financement de l'allocation RSA (hors ex-API) à hauteur de 369,549 millions d'euros (337,518 millions d'euros en 2013), soit une augmentation de 9,49% par rapport à l'exercice précédent;
- le financement de l'allocation RSA majoré aux anciens bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (ex-API) à hauteur de 54,263 millions d'euros en 2014 (50,888 millions d'euros en 2013), soit une progression de 6,63% par rapport à l'exercice précédent;

A cela s'ajoutent:

- les annulations de titres de recettes RMI/RSA et les remises gracieuses accordées à hauteur de 0,430 million d'euros;
- une régularisation sur exercices antérieurs à hauteur de 0,463 million d'euros;
- les frais de gestion de la CAF à hauteur de 0,078 million d'euros.

Face à ces dépenses, des recettes issues de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FDMI) ont été enregistrées aux chapitres 73 et 74. S'établissant à 257,075million d'euros, elles sont en diminution de près de 1% par rapport au compte administratif précédent (259,636 millions d'euros en 2013). Elles se répartissent comme suit :

- recette issue du produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) : 233,660 millions d'euros (contre 235,730 millions d'euros en 2013).

Ce montant comprend la part fixe enregistrée chaque année, à hauteur de 198,626 millions d'euros, et la part relative à la compensation au titre de l'ex API, à hauteur de 35,034 millions d'euros (37,104 millions d'euros en 2013) ;

- recette issue du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) : 23,416 millions d'euros (23,906 millions d'euros en 2013).

L'insertion des allocataires du RSA

Les réalisations budgétaires consacrées au profit de l'insertion des allocataires du RSA s'élèvent à 19,852 millions d'euros au compte administratif 2014, auxquels s'ajoute un montant de 3,109 millions d'euros en dépenses de personnel.

Les principales dépenses de l'exercice 2014 visant à soutenir l'accompagnement pour l'insertion des allocataires du RSA et de leurs ayants droit sont ventilées comme suit:

L'insertion professionnelle et l'accompagnement des parcours

Dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion, un budget de 19,852 millions d'euros a été consacré à l'insertion professionnelle et à l'accompagnement des parcours.

Les aides aux projets de villes, accordées aux structures municipales chargées par voie de convention de l'accompagnement d'une partie des allocataires, représentent toujours le poste principal de dépense, avec une réalisation arrêtée à 10,378 millions d'euros.

Une enveloppe financière de 6,144 millions d'euros a été réalisée en 2014 (6,129 million d'euros en 2013) pour assurer les conditions d'un meilleur retour ou l'accès à l'emploi durable des allocataires du RSA.

La dépense relative à l'insertion sociale et l'accompagnement des parcours s'élève à 2,257 millions d'euros. Elle concerne principalement le subventionnement des structures proposant un accompagnement ainsi que les mesures d'appui social individualisé ASI.

Les contrats uniques d'insertion (CUI) découlent de la mise en œuvre depuis août 2011 de la convention d'objectifs et de moyens (CAOM) renouvelée chaque année avec l'Etat.

La réalisation au titre des CUI s'établit à 1,043 million d'euros en 2014 au regard des objectifs fixés dans la convention. Les crédits consommés sont ainsi répartis:

- 0,798 million d'euros pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE),
- 0,119 million d'euros au titre des Contrats Initiative Emploi (CIE),
- 0,110 million d'euros destinés au financement des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Il s'agit d'un nouveau contrat, mis en place à compter du 1er juillet 2014 dans le cadre de la nouvelle CAOM, et qui a pour vocation de remplacer les CAE pour les nouveaux contrats conclus avec les salariés en voie d'insertion dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Recettes

Les recettes enregistrées à ce chapitre s'élèvent au compte administratif 2014 à 11,124 millions d'euros et recouvrent:

- la participation du Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 5,825 millions d'euros,
- le recouvrement d'indus RMI/RSA à hauteur de 5,243 millions d'euros,
- une récupération de trop-versé dans le cadre des projets de ville à hauteur de 0,056 million d'euros.

Par ailleurs, il est enregistré une recette exceptionnelle de 0,817 million d'euros liée à une écriture comptable du fait de la régularisation de crédits de rattachements non consommés enregistrés en dépenses dans les comptes administratifs précédents.

ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

CHAPITRE 016

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013– ANNEE 2014**

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	102,849	109,375	108,140	5,14%	98,87%
Recettes	32,016	33,654	33,619	5,21%	99,90%
CHARGE NETTE	70,834	75,72	74,521	5,21%	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Missions:					
- Autonomie	102,744	109,239	108,025	5,14%	98,89%
- Ressources humaines	0,105	0,136	0,115	9,20%	84,84%

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE
CHAPITRE**

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2014/2013	Exécution 2014
- Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	22,112	22,312	22,312	0,90%	100,00%
- Recouvrements indûs et CESU	9,271	11,068	11,216	20,98%	101,34%

ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

CHAPITRE 016

Les dépenses réalisées en 2014 au sein du chapitre relatif à l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) s'élèvent à 108,140 millions d'euros, soit une augmentation de 5,14% par rapport au compte administratif 2013.

Cette prestation concerne 21 950 allocataires au 31 décembre 2014, soit 468 allocataires de plus en glissement annuel. Depuis 2004, l'augmentation du nombre de bénéficiaires est de 72,64%.

Evolution du nombre d'allocataires de l'ADPA

31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	Evol. 14/13
12 714	13 700	15 700	16 970	18 214	18 989	20 011	20 476	20 219	21 482	21 950	2,18%

Les allocations versées au titre de l'ADPA représentent la quasi totalité des crédits consommés, avec une dépense au titre de l'exercice 2014 de 106,545 millions d'euros (100,945 million d'euros en 2013).

Elles se répartissent comme suit:

- les allocations à domicile pour 76,928 millions d'euros concernent 15 671 allocataires au 31 décembre 2014, soit 447 allocataires de plus qu'au 31 décembre 2013 (15 224 allocataires). L'augmentation de 6,22% de la réalisation 2014 par rapport au compte administratif 2013 est également liée au dispositif de Chèque Emploi Service Universel (CESU), qui prévoit que l'émission des chèques est effectuée à hauteur du plan d'aide prescrit. Cela induit une dépense supplémentaire sur l'exercice, qui sera atténuée l'exercice suivant puisque les chèques non utilisés font l'objet d'un remboursement au Département en n+1. L'augmentation constatée en 2014 sera donc en partie compensée par une recette sur l'exercice 2015,
- les allocations en établissements pour 29,618 millions d'euros, en augmentation de 3,81%. Le nombre d'allocataires au 31 décembre 2014 qui est de 6 279 demeure stable par rapport à l'année 2013.

Les autres principales dépenses de ce chapitre, comprennent:

- la rémunération du prestataire émetteur des chèques CESU: 0,383 million d'euros;
- le financement des évaluations médico-sociales: 0,900 million d'euros versé essentiellement aux communes dans un cadre conventionnel;
- les dépenses pour la structuration de l'aide à domicile, dans le cadre de la convention 2012-2014 signée avec la CNSA, consistant principalement en du subventionnement de projets: 0,184 million d'euros. La convention prévoit une

recette représentant 60% de la dépense engagée sur la pluriannualité par le Département.

Recettes

Les recettes enregistrées au chapitre 016 au titre de la mission Autonomie en 2014 s'établissent à 33,619 millions d'euros, en hausse de 5% par rapport à l'exercice précédent. Ces recettes comprennent:

- les recouvrements des indus en matière d'ADPA, auprès des bénéficiaires et des établissements: 11,216 millions d'euros en 2014 contre 9,271 millions d'euros en 2013.

Est notamment enregistrée ici la recette communiquée par le prestataire gestionnaire des CESU, issue des chèques millésime 2013 non utilisés (pour un montant de 10,703 million d'euros, la recette étant corrélée à l'évolution des dépenses);

- la participation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA): 22,312 millions d'euros, comprenant l'encaissement d'un montant de 2,238 millions d'euros au titre du solde de la participation 2013.

Par ailleurs, il est enregistré une recette exceptionnelle de 0,091 million d'euros correspondant à une écriture comptable liée à la régularisation de crédits de rattachements non consommés enregistrés en dépenses dans les comptes administratifs précédents.

Le Département prend en charge en cumulé près de 80 % du financement de l'allocation à ce stade.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)**CHAPITRE 023****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013– ANNEE 2014***(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses		67,599			

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
- Virement à la section d'investissement		67,599			

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)

CHAPITRE 023

Ce chapitre constitue le pendant du chapitre 021 en section d'investissement.

La somme inscrite à hauteur de 67,599 millions d'euros correspond au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Selon la nomenclature M52, cette dépense ne fait l'objet d'une exécution qu'après la clôture de l'exercice sur la base de la décision d'affectation de l'Assemblée délibérante.

OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 042

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013– ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	57,487	77,664	79,925	39,03%	102,91%
Recettes	13,435	36,691	33,318	147,99%	90,81%
CHARGE NETTE	44,052	40,973	46,607	5,80%	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
<i>Mission : Finances</i>					
- Dotations aux amortissements	49,113	52,664	51,528	4,92%	97,84%
- Plus value sur cession	1,667		3,787	127,16%	
- Opérations de sortie de l'actif	6,707		0,710	88,54%	
-Emprunts réaménagés		25,000	23,900		95,60%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
<i>Mission : Finances</i>					
- Moins value sur cession	2,506		0,119	-95,24%	
- Neutralisation des amortissements	10,929	11,671	9,280	-15,09%	79,51%
- Emprunts réaménagés		25,000	23,900		95,60%

OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 042

À ce chapitre, sont imputées en section de fonctionnement les opérations d'ordre parallèles aux opérations inscrites au chapitre 040.

En dépenses:

- 23,900 millions d'euros au titre de la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé des emprunts structurés renégociés avec la CAFFIL.

En recettes:

- 23,900 millions d'euros au titre de la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé des emprunts structurés renégociés avec la CAFFIL.

OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION

CHAPITRE 043

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013– ANNEE 2014**

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses		85,000	80,785		95,04%
Recettes		85,000	80,785		95,04%
CHARGE NETTE		0,000	0,000		

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
<i>Mission : Finances</i>		85,000	80,785		95,04%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
<i>Mission : Finances</i>		85,000	80,785		95,04%

OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION

CHAPITRE 043

En dépenses:

- 80,785 millions d'euros au titre de l'intégration des indemnités de remboursement anticipé aux emprunts renégociés par le Département.

En recettes:

- 80,785 millions d'euros au titre de l'intégration des indemnités de remboursement anticipé aux emprunts renégociés par le Département.

Ces opérations d'ordre résultent de la renégociation de huit emprunts toxiques contractés auprès de DEXIA. 80,785 millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipés ont été intégrés aux emprunts réaménagés.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 65

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013- ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	650,585	647,971	641,468	-1,40%	99,00%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Missions:					
-Autonomie	236,796	236,693	234,538	-0,95%	99,09%
-Citoyenneté active, solidarité internationale et sport	14,645	12,777	11,619	-20,66%	90,94%
-Conduite des politiques départementales	2,341	2,652	2,310	-1,35%	87,10%
-Culture, patrimoine, archives	18,985	18,856	18,658	-1,72%	98,95%
-Développement et attractivité des territoires	5,880	5,455	5,200	-11,56%	95,32%
-Ecologie urbaine	3,966	4,110	4,024	1,46%	97,90%
-Education et jeunesse	34,915	36,218	36,010	3,14%	99,42%
- Enfance et famille	233,997	229,104	228,622	-2,27%	99,79%
-Finances	35,070	36,523	36,277	3,44%	99,33%
-Réseau routier et mobilité durable	45,843	46,829	46,767	2,02%	99,87%
-Ressources humaines	2,021	2,404	2,150	6,39%	89,43%
-Solidarité, insertion, santé	16,084	16,269	15,268	-5,07%	93,85%

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 65

Mission: Autonomie

Au présent chapitre, les réalisations constatées au compte administratif 2014 atteignent 234,538 millions d'euros.

Programme: Personnes handicapées

Les dépenses relatives aux actions en faveur des personnes handicapées s'élèvent à 164,727 millions d'euros en 2014, contre 165,277 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de 0,33%.

L'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées représente la dépense principale, soit 101,804 millions d'euros en 2014, contre 103,285 millions pour l'exercice précédent. La réalisation 2014 intègre des rattrapages au titre des exercices antérieurs à hauteur de 3,973 millions d'euros contre 2,834 millions d'euros en 2013.

Au 31 décembre 2014, on dénombre 2 623 bénéficiaires de ce dispositif (2 364 bénéficiaires au 31 décembre 2013).

La baisse de la consommation des crédits entre les deux exercices est liée à la poursuite de la mise en œuvre du paiement différentiel initié en 2013. Le principe du paiement différentiel est que les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement versent directement leur contribution aux établissements pour régler une partie de leurs frais de séjour, le Département ne finançant alors aux établissements que la différence non couverte par les ressources.

Le financement d'allocations constitue le deuxième poste de dépenses imputées à ce chapitre:

- la prestation de compensation du handicap poursuit sa progression : cette allocation concerne 5 019 bénéficiaires au 31 décembre 2014, contre 4 655 au 31 décembre 2013. Les réalisations atteignent quant à elles 41,044 millions d'euros en 2014 contre 39,107 millions d'euros en 2013, ce qui représente une augmentation de 4,95%;
- l'allocation compensatrice pour tierce personne : le montant des allocations versées en 2014 s'élève à 12,808 millions d'euros, contre 12,994 millions d'euros au compte administratif 2013, soit une baisse de 1,43%. Cette prestation, qui a succédé à la prestation de compensation du handicap, ne peut plus être sollicitée au titre d'une première demande depuis le 1er janvier 2006. Elle concerne 1 851 bénéficiaires en 2014 contre 1 888 bénéficiaires en 2013, ce qui correspond à une diminution de 1,96% des droits ouverts;

- l'allocation cécité: 0,045 million d'euros en 2014 avec 3 bénéficiaires fin 2014.

Pour le dispositif Transports spécialisés, la dépense constatée au compte administratif 2014 s'élève à 3,173 millions d'euros contre 2,788 millions d'euros enregistrés au compte administratif 2013. Ces crédits recouvrent un montant de 1,980 million d'euros, imputé au chapitre 65, au titre de la compensation publique versée à Flexcité 93 en qualité de délégataire du service de transport spécialisé destiné aux personnes handicapées et un montant de 1,131 million d'euros destinés au financement du marché public (chapitre 011) mis en place depuis le 1er août 2014.

En recettes, une nouvelle convention entre le STIF, la Région Ile-de-France et le Département a été conclue en 2014 afin d'adapter les modalités de financement du dispositif PAM 93 dans la perspective de la mise en œuvre de cette prestation par le biais d'un marché public depuis le 1er août 2014. Il a été maintenu le versement par le STIF et la Région Ile-de-France d'une subvention correspondant aux deux tiers de cette dépense. Par ailleurs, le Département a confié à Flexcité la gestion de la régie de recettes pour le recouvrement de la participation des usagers.

La participation du Département au financement des services d'accompagnement (SAMSAH/SAVS) s'élève à 2,656 millions d'euros pour cette année contre 2,614 millions d'euros en 2013.

Enfin, la participation du Département à la Maison Départementale des Personnes Handicapées est imputée à ce chapitre, et s'élève à 3,498 millions d'euros en 2014.

Programme: Personnes âgées

Un budget de 69,811 millions d'euros à destination des actions en direction de la population âgée a été imputé à ce chapitre.

Les dépenses liées à l'hébergement des personnes âgées (2 444 bénéficiaires) représentent plus de 98% des crédits en faveur de l'accueil des personnes en établissement. Elles s'élèvent à 68,447 millions d'euros au compte administratif 2014 (dont 0,760 million d'euros au titre d'exercices antérieurs) contre 70,151 millions d'euros pour l'exercice 2013 (dont 0,859 million d'euros au titre d'exercices antérieurs).

Les autres dépenses comprennent:

- l'aide départementale à l'accueil de jour autonome (ADAJA): 0,382 million d'euros en 2014. Cette prestation a pour objectif de développer des actions spécifiques pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou souffrant de troubles apparentés, en facilitant l'accès aux centres d'accueil de jour autonome des personnes disposant de revenus modestes. Trois centres d'accueil de jour sont actuellement conventionnés pour accueillir les bénéficiaires de cette prestation: l'AFTAM à Aulnay-sous-Bois, Les Rives à Pantin et Le Patio à Pavillons-sous-Bois,
- l'hébergement temporaire des personnes âgées en établissement: 0,338 million d'euros au compte administratif 2014, soit une baisse de 20,74 % par rapport à l'exercice 2014 (0,427 million d'euros),

- le financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC): 0,533 million d'euros versé au titre de l'année 2014 au profit des sept CLIC situés à Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bondy, Gagny, Montreuil, Saint-Denis et Saint-Ouen,
- le financement de l'allocation chèque taxi: 0,040 million d'euros en 2014. Il s'agit d'une allocation forfaitaire annuelle s'établissant à 182,94 €, et qui concerne 218 bénéficiaires,
- l'aide à la vie associative: 0,054 million d'euros octroyé à des organismes ou à des associations intervenant en faveur de la population âgée.

Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et sport

Programme: Solidarité, coopération internationales

Les crédits utilisés en 2014 au titre de ce programme s'élèvent à 0,220 million d'euros. Ils ont principalement concerné le versement de subventions de fonctionnement aux réseaux associatifs de collectivités impliquées dans la coopération internationale telles que l'association Cités Unies de France ou l'organisation mondiale des villes et collectivités locales unies (CGLU), des associations œuvrant pour promouvoir la culture de paix telle que le Mouvement pour la Paix, ou enfin des associations participant aux actions de développement internationale (Union générale des Vietnamiens de France, plateforme des associations comoriennes ou fédération des associations de Figui, ainsi que des associations impliquées dans les actions d'éducation au développement équitable en collaboration avec Via Le Monde telle que le «service international d'appui au développement» (SIAD) ou les amis d'Andines.

Programme: Sport et Loisirs

Les dépenses réalisés pour ce programme s'établissent à 11,400 millions d'euros en 2014. Ces dépenses correspondent au soutien départemental envers le milieu sportif selon trois axes principaux:

- les actions éducatives de sports et de loisirs, auxquelles aura été consacré un montant de dépense de 1,823 million d'euros, il s'est agit notamment du soutien à la gestion de la base de loisirs de Champs-sur-Marne (0,430 million d'euros), du soutien aux opérateurs des interventions d'été «Opérations Ville Vie Vacances» (0,336 million d'euros), ou encore le soutien pour les formations au BAFA (0,201 million d'euros),
- le soutien aux acteurs sportifs pour le développement équitable des disciplines sportives auquel 7,368 millions d'euros aura été consacré en 2014, ces crédits ont été orientés vers le soutien aux «Grands Partenaires» sportifs permettant de conforter leur rôle de «têtes de réseaux» pour le développement de leurs disciplines sportives sur le territoire départemental (3,966 million d'euros), le soutien financier au club de performance et de niveau national au regard de leurs résultats sportifs (2,015 million d'euros), le soutien aux comités sportifs départementaux pour leur rôle de formation des encadrants de leurs disciplines sportives respectives (0,928 million d'euros), ainsi que les subventions aux associations sportives de collèges (0,078 million d'euros),

- le soutien à des partenaires gestionnaires de grands équipements pour un montant de 2,209 millions d'euros, dont principalement le Syndicat interdépartemental de gestion du parc des sports (SIGPS) pour le fonctionnement des parcs de sports de Bobigny et la Courneuve - Saint-Denis (1,987 million d'euros), et l'ASPTT pour la gestion du Stade Raoul Montbrand à Pantin (0,200 million d'euros), aidant ainsi à structurer une offre d'équipements sportifs durables.

Mission : Conduite des politiques départementales

Programme: Assemblée départementale

Les dépenses constatées à ce chapitre relèvent des frais de fonctionnement de l'Assemblée départementale, et notamment de l'ensemble des indemnités et cotisations dues aux conseillers généraux au titre de l'exercice de leur mandat électif. Ces dépenses se sont élevées à 2,310 millions d'euros en 2014.

Mission: Culture, patrimoine, archives

Programme: Archives

Les dépenses réalisées en 2014 pour ce programme se sont élevées à 0,053 million d'euros et concernent les subventions octroyées aux associations mémorielles œuvrant pour la préservation de la mémoire de la Résistance et de la Shoah.

Programme: Culture

Les crédits mobilisés en 2014 au titre de la politique départementale de soutien au monde culturel s'établissent à 18,414 millions d'euros.

Ces crédits ont été utilisés selon plusieurs axes :

- le soutien aux actions et aux projets culturels ayant une dimension structurante pour le territoire départemental auxquels 12,416 millions d'euros ont été consacrés en 2014. Cet axe d'intervention concerne notamment le subventionnement aux grands opérateurs de création et de diffusion artistique que sont les scènes nationales implantées en Seine-Saint-Denis (MC93, et les 3 centres dramatiques nationaux d'Aubervilliers, Saint-Denis et Montreuil), les scènes conventionnées, les centres de cirques et d'art de rue ou encore les théâtres de villes (6,846 million d'euros), mais également le soutien financier à l'organisation de grands Festivals dont le rayonnement couvre largement le territoire départemental, parfois même de renommée internationale (Banlieues Bleues, Festival de Saint-Denis, Rencontres chorégraphiques internationales, Africolor... : 2,440 million d'euros), mais aussi la prise en charge, en partenariat, de résidences artistiques dans les diverses disciplines (1,880 million d'euros);
- le soutien à des partenaires œuvrant au développement des publics au moyen d'actions d'éducation culturelle dans les diverses disciplines principalement auprès des jeunes (Fondation 93, Centre de promotion du livre de Jeunesse, Chroma...), auxquels 3,356 millions d'euros auront été consacrés en 2014;

- le soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur, pour lequel 2,214 millions d'euros ont été mobilisés en 2014, ces dépenses comprennent notamment les actions conduites auprès des collégiens dans le cadre de l'action «Culture et art aux collèges» (1,377 million d'euros), ainsi que le soutien aux établissements d'enseignement artistique (0,837 million d'euros);
- les conventions de coopérations culturelles des territoires conclues avec les communes et structures intercommunales du territoire départemental, pour lesquelles les crédits utilisés en 2014 se sont élevés à 0,428 million d'euros.

Programme: Patrimoine culturel

Les dépenses constatées à ce chapitre se sont élevées en 2014 à 0,192 million d'euros et sont relatives au soutien départemental en direction du mouvement associatif et aux communes dans leurs démarches de préservation et de mise en valeur de leur patrimoine historique et architectural.

Mission : Développement et attractivité du territoire

Un budget de 5,200 millions d'euros, imputé à ce chapitre, a été consacré au développement et à l'attractivité du territoire.

Programme: Aménagement

Les crédits consacrés à ce programme ont été exécutés à hauteur de 0,330 million d'euros pour :

- L'aménagement et le développement urbain (0,160 million d'euros):
 - 0,100 million d'euros versé à l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France (EPA) pour l'accompagnement de ses actions et de ses concertations sur le secteur de Plaine de France,
 - 0,060 million d'euros de subventions accordées à l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France) à hauteur de 0,030 million d'euros, à l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) pour 0,030 million d'euros dans le cadre de conventions d'études et à l'ACTEP (Association des collectivités territoriales de l'Est parisien) dans le cadre d'une étude de reconquête urbaine de l'autoroute A4 vers une avenue métropolitaine.
- Les infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication (0,170 million d'euros) comprenant 0,030 million d'euros de subventions octroyées aux associations pour la poursuite du soutien aux espaces numériques mis en place au niveau local ainsi que 0,140 million d'euros versé à l'EPCI DEBITEX afin de lutter contre la fracture numérique sur les communes non couvertes par le réseau SIPPEREC.

Programme: Développement économique et promotion du territoire

Les dépenses s'élèvent à 2,361 millions d'euros, elles s'articulent autour des actions suivantes:

- Le développement économique: 0,345 million d'euros:
 - 0,150 million d'euros consacré à la promotion et à la valorisation des savoir-faire, dans le cadre de l'animation des filières,
 - 0,120 million d'euros en soutien à la recherche et à l'innovation technologique dans le cadre de conventions avec les organismes consulaires: la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (0,090 million d'euros) et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la mise en œuvre de ses actions 2012 en Seine-Saint-Denis (0,030 million d'euros),
 - 0,035 million d'euros versés à la Communauté d'agglomération Est Ensemble au titre de la participation au pôle artisanal de Pantin,
 - 0,030 million d'euros en soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes versés à l'association «Scientipôle Croissance»,
 - 0,010 million de subvention à l'association des collectivités du Grand Roissy pour l'étude «Schéma des espaces économiques du Grand Roissy».

- La promotion du territoire: 1,694 million d'euros recouvrant principalement:
 - 1,583 million d'euros de subventions versées au titre de la promotion du tourisme principalement à destination du Comité Départemental du Tourisme;
 - 0,111 million d'euros de subventions versées dans le cadre de la manifestation «Dimension 3», manifestation de rang européen dédiée à la promotion des nouvelles technologies de l'image.

- La recherche et les pôles de compétitivité: 0,322 million d'euros de subventions attribuées:
 - 0,302 million d'euros afin de pérenniser et développer la dynamique territoriale induite par l'investissement dans les pôles de compétitivité et plus précisément versés à:

ADVANCITY.....	0,050 million d'euros
MEDICEN.....	0,062 million d'euros
ASTECH.....	0,045 million d'euros
CAP DIGITA.....	0,095 million d'euros
SYSTEMATIC PARIS REGION	0,050 million d'euros
 - 0,020 million d'euros destinés à la valorisation des savoir-faire scientifiques et technologiques développés sur notre territoire: comité ADEBIOTECH (0,015 million d'euros), l'IRD pour l'organisation d'un colloque sur la modélisation mathématique (0,005 million d'euros).

Programme: Économie sociale et solidaire, emploi et formation

Les crédits réalisés au titre de ce programme s'élèvent à 2,029 millions d'euros, ils se déclinent de la manière suivante:

- L'accès à l'emploi: 0,991 million d'euros:
 - 0,502 million d'euros pour soutenir les organisations départementales représentatives des salariés, les associations de chômeurs et précaires et les associations de consommateurs;
 - 0,350 million d'euros attribués à l'École de la deuxième chance au titre de son dispositif d'intégration professionnelle des jeunes adultes sans diplôme, ni qualification;
 - 0,139 million d'euros versés pour des actions de formation et de qualification menées par différents organismes tels que le Centre de formation «Jeremy» notamment pour former des conducteurs de bus, ou à l'association «PLIE mode d'emploi» et à OPCALIA pour chantier école «coutures et métiers», ainsi qu'à l'association «Nos quartiers ont du talent» dans le cadre de la 4ème édition des rencontres nationales pour l'égalité des chances.

- L'économie sociale et solidaire: 0,938 million d'euros:
 - 0,245 million d'euros visant l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises. Ces participations et subventions ont été versées afin de répondre notamment aux très petites entreprises en phase de création et de développement pour accompagner, conseiller et former les porteurs de projets: la poursuite de l'expérience de la «MIEL» (Maison de l'Initiative Economique Locale), Réseau entreprendre 93, Initiative 93, Garance, Association PLIE mode d'emploi,
 - 0,236 million d'euros versés au titre des emplois aidés dans l'accompagnement pour l'emploi par le tissu associatif s'inscrivant dans le cadre de la poursuite du programme «Emploi tremplin». Ce programme s'adresse essentiellement à des structures d'utilité sociale (associations, coopératives,...) afin de contribuer à l'accès à un emploi durable des séquanais dionysiens,
 - 0,248 million d'euros versés aux associations (E2S développement, Andines, Novaedia, Colore ton monde, la Métisse, Déchets d'arts...) pour une économie sociale et solidaire (restauration d'insertion, développement des modes de garde petite enfance, accès à l'emploi des jeunes diplômés...),
 - 0,183 million d'euros destiné principalement au soutien à la mise en œuvre des clauses d'insertion aux porteurs de projets tels que les collectivités locales (0,089 million d'euros) ou les associations (0,070 million d'euros dont 0,010 million d'euros pour le projet Inser'Eco),
 - 0,025 million d'euros pour le dispositif local d'accompagnement, proposant une ingénierie pour le développement, la pérennisation ou la consolidation des structures d'utilité sociale.

- La formation professionnelle : 0,100 million d'euros versés afin de poursuivre le soutien aux organismes associés au projet «Libérez votre avenir professionnel» comme Skyrielle ou Retravailler, Créative Caméra Altermédia pour la poursuite de son action d'accompagnement des professionnels de l'audiovisuel et du cinéma.

Programme: Politique de la ville et habitat

Dans le cadre de ce programme, une enveloppe financière de 0,480 million d'euros a été allouée en faveur de:

- L'habitat: 0,360 million d'euros à destination des réseaux d'acteurs:
 - 0,169 million de subventions versées aux associations départementales de l'habitat (ADIL, CNL 93, CLCV 93, CGL 93),
 - 0,015 million d'euros versés à la Commune de Clichy-sous-Bois pour la poursuite de ses actions en direction des copropriétés en difficulté,
 - 0,176 million d'euros versé au Pacte de l'Est Parisien dans le cadre du soutien à la revalorisation des quartiers, pour sa mission de conseil, de recherche de subventions et de montage de dossiers pour l'amélioration de l'habitat auprès des particuliers.
- La politique de la ville: 0,120 million d'euros dont:
 - 0,045 million d'euros de participation à la Commune de Sevrans (0,023 million d'euros) et à la Communauté d'agglomération Clichy-sous-bois/Montfermeil (0,022 million d'euros) au titre de la poursuite du soutien aux dispositifs de pilotage PRU,
 - 0,075 million d'euros à l'Association «Profession banlieue» pour la poursuite de sa mission de soutien auprès des professionnels (diffusion de l'information, échange de savoir-faire et de capitalisation d'expériences).

Mission: Ecologie urbaine

En 2014, les dépenses imputées à ce chapitre s'établissent à 4,024 millions d'euros. Elles se répartissent de la manière suivante:

Programme: Biodiversité et nature en ville

Les subventions réalisées à hauteur de 0,292 million d'euros concernent :

- les partenariats qui ont visé à soutenir des actions d'intérêt général dans le domaine de l'environnement pour 0,202 million d'euros,
- la participation au syndicat des Bases de Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts pour 0,090 million d'euros.

Programme: Qualité de l'environnement urbain

Les réalisations financières à hauteur de 3,731 millions d'euros recouvrent principalement la participation du budget principal au budget annexe d'assainissement (en reconduction pour 1,520 million d'euros), la participation aux Grands lacs de Seine (2,166 million d'euros, également en reconduction par rapport à l'exercice précédent).

Mission: Éducation et jeunesse

Les réalisations budgétaires de l'exercice 2014 s'élèvent à 36,010 millions d'euros, soit une augmentation de 3,14 % par rapport à 2013.

Programme: Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Au titre de ce programme, le montant des crédits réalisés s'élève à 24,746 millions d'euros.

L'attribution de moyens sous forme de dotations aux établissements s'inscrit dans la priorité donnée à la réussite pour tous. Cet engagement se traduit par une hausse de 2,75% de la dotation permettant de répondre à la hausse des effectifs collégiens, ainsi qu'à l'ouverture de 5 nouveaux collèges en septembre 2014.

Ces principaux crédits se répartissent de la manière suivante :

- 18,098 millions d'euros de dotations aux collèges publics,
- 6,505 millions d'euros de dotations aux collèges privés y compris la part personnel relative au forfait d'externat.

Les autres dépenses concernent le soutien aux projets innovants dans le cadre du collège numérique du III^{ème} millénaire (0,073 million d'euros) et la participation à l'entretien des cités mixtes collèges/lycées (0,055 million d'euros).

Programme: Actions pour la jeunesse

Les crédits réalisés s'élèvent à 0,068 million d'euros et ont permis de soutenir le Dispositif Plus Citoyen (0,035 million d'euros) ainsi que les projets d'expérimentation à l'international des parcours d'insertion (0,033 million d'euros).

Programme: Projet éducatif départemental

Le budget réalisé pour ce programme s'élève à 11,196 millions d'euros. Il s'agit principalement de la dotation provisionnelle de restauration à hauteur de 9,340 millions d'euros (avec un niveau de recettes associées de 6,724 millions d'euros imputées au chapitre 70).

Les autres principales dépenses réalisées se ventilent entre les axes suivants :

- *Se construire*: 0,350 million d'euros afin de participer notamment à des projets de prévention de la violence, de promotion de la santé et d'amélioration de la pause méridienne;
- *Se former*: 1,274 million d'euros pour collaborer principalement aux actions de prévention du décrochage scolaire, d'orientations et de formation des collégiens, de soutien en faveur des projets numériques;
- *S'engager*: 0,237 million d'euros pour soutenir principalement les projets de promotion à la citoyenneté et d'éducation à l'écologie urbaine.

Mission Enfance et Famille

Les réalisations financières s'élèvent à 228,622 millions d'euros au compte administratif 2014.

Elles se répartissent entre les programmes suivants:

Programme: Accueil de la petite enfance

Les réalisations au titre de l'accueil de la petite enfance imputées au chapitre 65 s'élèvent à 18,757 millions d'euros en 2014.

Les subventions de fonctionnement versées aux crèches non départementales représentent ainsi une dépense en 2014 de 12,029 millions d'euros.

Au titre du Fonds départemental pour le développement de l'accueil collectif (FODDAC), les dépenses enregistrées au compte administratif 2014 s'élèvent à 0,753 million d'euros tous millésimes confondus.

Le transfert de la crèche départementale La Régale à la commune de Bondy a donné lieu à une participation départementale de 0,314 million d'euros ; le transfert de la crèche Louise-Michel à la ville de Stains, désormais achevé, a quant à lui donné lieu à une participation d'un montant de 0,009 million d'euros.

Les subventions de fonctionnement attribuées avant la révision du dispositif en 2012 (actant la mise en place d'appels à projets annuels) ont fait l'objet de versements à hauteur de 0,161 million d'euros.

Les projets retenus dans le cadre l'appel à projets FODDAC millésime 2012 ont donné lieu au versement de 0,201 million d'euros, à destination des structures suivantes :

- 0,020 million d'euros pour le multi-accueil Houlabaloo à Aubervilliers ;
- 0,079 million d'euros pour le multi-accueil Edouard Vaillant à Bondy ;

- 0,025 million d'euros pour le multi-accueil situé rue d'Ormesson à Epinay-sur-Seine ;
- 0,020 million d'euros au bénéfice du multi-accueil situé rue Pêcheux à Gournay-sur-Marne ;
- 0,009 million d'euros pour le multi-accueil Les frimousses à Montfermeil ;
- 0,015 million d'euros pour le multi-accueil Le jardin Picou à Saint-Denis ;
- 0,033 million d'euros en faveur du multi-accueil Le pavillon aux histoires situé à Sevran.

Les projets retenus dans le cadre l'appel à projets FODDAC millésime 2013 ont donné lieu au versement de 0,067 million d'euros, à destination des structures suivantes :

- 0,032 million d'euros pour le multi-accueil Les Petits Loups à Epinay-sur-Seine ;
- 0,022 million d'euros au bénéfice du multi-accueil situé rue Cahouette à Neuilly-Plaisance ;
- 0,013 million d'euros pour le multi-accueil Eugénie Cotton à Pierrefitte.

Enfin, dans le cadre de l'ADAJE (Allocation Départementale Accueil Jeune Enfant, versée aux familles qui emploient une assistante maternelle agréée pour la garde de leur enfant de moins de trois ans), les dépenses constatées au compte administratif 2014 s'élèvent à 5,951 millions d'euros, en stabilité par rapport à l'exercice précédent.

Programme: Aide sociale à l'enfance

Les dépenses constatées au compte administratif 2014 au chapitre 65 concernant l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 209,153 millions d'euros. La diminution par rapport à l'exercice précédent (214,003 million d'euros en 2013) s'explique notamment par une baisse de l'activité constatée entre 2013 et 2014, en partie du fait de la sortie de jeunes majeurs de structures d'accueil collectif au prix de journée élevé.

Action : Accueil en structures collectives

L'accueil en structures collectives a donné lieu à une dépense de 131,397 millions d'euros en 2014 contre 139,223 millions d'euros en 2013.

Les montants enregistrés au compte administratif 2014 traduisent la poursuite de l'impact de la politique menée à destination des jeunes majeurs, du dispositif de régulation nationale de l'accueil des MIE ou encore de l'orientation des jeunes vers des modalités d'hébergement alternatifs à celui des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

L'hébergement des enfants et jeunes majeurs en structures collectives a ainsi donné lieu en 2014 à une dépense de 115,685 millions d'euros, en baisse par rapport au montant enregistré au compte administratif 2013 (123,790 million d'euros) pour les raisons évoquées ci-dessus mais aussi du fait d'un changement des modalités de financement d'une partie du dispositif porté par

Essor 93 (par subvention et non plus en prix de journée). La réalisation de 115,685 millions d'euros se ventile entre les structures collectives suivantes :

- les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à hauteur de 61,124 millions d'euros ;
- l'hébergement en foyers publics départementaux (CDEF) pour 29,373 millions d'euros ;
- les lieux de vie et d'accueil pour 5,535 millions d'euros ;
- les foyers de jeunes travailleurs (FJT) à hauteur de 2,825 millions d'euros ;
- d'autres structures d'accueil (de type services d'accueil d'urgence, pouponnières, ...) pour 16,829 millions d'euros.

Les frais liés au suivi éducatif s'élèvent en 2014 à 9,078 millions d'euros. Ils traduisent une baisse de l'activité constatée au sein des internats, notamment du fait de sorties importantes de jeunes en centres de formation professionnelle.

Les frais liés au suivi sanitaire s'établissent quant à eux à 0,051 million d'euros en 2014.

Les structures suivantes ont par ailleurs fait l'objet de financement hors tarification par prix de journée :

- le Groupement de coopération sociale, groupement d'aide à l'éducation des jeunes de Seine-Saint-Denis (GCS GAEJ 93) a bénéficié d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014 d'un montant de 0,921 million d'euros, à l'identique de 2013 ;
- l'association Essor 93 a reçu une subvention départementale de 2,625 millions d'euros sur la base de la convention passée avec la structure en 2013 ;
- le Service d'Intervention Spécialisé (SIS) géré par le Centre Départemental Enfants et Familles (CDEF), a reçu une dotation globale d'un montant de 0,791 million d'euros ;
- l'association AEPC Concorde s'est vue attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre de 0,903 million d'euros.

Enfin, suite à des décisions de dessaisissement de la part de juges des enfants, le Département a procédé en 2014 au remboursement des sommes engagées par d'autres Départements pour un montant de 1,343 million d'euros.

Action : Accompagnement

Les dépenses constatées au compte administratif 2014 s'élèvent à 42,726 millions d'euros, en augmentation de 6,9% par rapport à l'exercice précédent (39,970 million d'euros), notamment du fait du règlement sur l'exercice 2014 de subventions attribuées au titre de l'année 2013.

Le montant de 42,726 millions d'euros comprend le financement des dispositifs suivants :

- l'accueil en maisons et centres maternels : 14,256 millions d'euros ;

- les aides financières: 10,008 millions d'euros dont 5,470 millions d'euros pour les allocations mensuelles et 4,534 millions d'euros pour les secours d'urgence. L'année 2014 constitue aussi celle de la mise en place de l'Allocation d'Autonomie Jeunes Majeurs, dont la traduction budgétaire reste modérée au compte administratif 2014;
- les dispositifs d'accompagnement des jeunes et des familles: 5,501 millions d'euros. L'évolution par rapport au compte administratif 2013 (2,470 million d'euros) tient notamment compte du versement en 2014 des subventions attribuées au titre de l'année 2013 au bénéfice de l'Association vers la vie pour l'éducation des jeunes (AVVEJ) pour l'espace petite enfance de l'établissement « Rencontre 93 », de la Croix Rouge Française pour le pôle évaluation des mineurs isolés étrangers (PEMIE), et de deux foyers de jeunes travailleurs ;
- les dotations aux quatre structures partenaires du Département employant des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) : 2,773 millions d'euros (contre 2,759 million d'euros en 2013). Des frais d'intervention à hauteur de 0,100 million d'euros (contre 0,079 million d'euros en 2013) ont également été réglés dans le cadre de l'accompagnement individualisé à domicile de jeunes handicapés dont le suivi est assuré par le service de l'aide sociale à l'enfance ;
- les mesures administratives d'aide éducative à domicile (AED) et les mesures judiciaires d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) : 10,063 millions d'euros contre 9,686 millions d'euros en 2013.

Enfin, il a été versé diverses subventions à des structures associatives et des communes au titre des Droits de l'enfant, pour un montant total de 0,017 million d'euros.

Action: Prévention spécialisée

Un montant de 13,812 millions d'euros a été consacré au financement de la prévention spécialisée, contre 13,666 millions d'euros au compte administratif 2013.

Action: Accueil familial

Le compte administratif 2014 enregistre une dépense de 21,163 millions d'euros, comprenant :

- les frais de Placement Familial Spécialisé (PFS) : 17,203 millions d'euros, en hausse de 1,59 % par rapport à l'exercice précédent (16,934 million d'euros en 2013) ;
- les indemnités d'entretien des Tiers Dignes de Confiance pour 1,365 million d'euros, traduisant une baisse du nombre d'enfants accueillis par rapport à l'année 2013 ;
- l'allocation d'habillement pour 0,994 million d'euros ;
- le remboursement fait aux autres départementaux, dans le cadre des dessaisissements, de dépenses engagées pour le financement des assistants familiaux pour 1,600 million d'euros.

Action: Evaluer pour protéger

Le montant de la contribution financière au titre de l'année 2014 du Département au fonctionnement du groupement d'intérêt public pour l'enfance en danger (GIPED) s'est élevé à 0,055 million d'euros.

Programme: Protection maternelle et infantile

Le montant de 0,712 million d'euros constaté au compte administratif 2014, concerne :

- les participations versées aux centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), qui mettent en œuvre des actions de dépistage des déficits ou handicaps auprès des jeunes enfants: 0,531 million d'euros ;
- la participation au centre Simone DELTHIL, qui réalise les dépistages portant sur les handicaps visuels et auditifs : 0,163 million d'euros;
- les subventions versées à l'hôpital Avicenne de Bobigny, à l'association Sésame Autisme Gestion et Perspectives (SAGEP) qui intervient dans le domaine de l'autisme et à l'association départementale des assistantes maternelles «Mamans d'accueil 93» : 0,017 million d'euros.

Mission: Finances

Les crédits utilisés à ce titre en 2014 se sont élevés au total à un montant de 36,277 millions d'euros; ces dépenses ont principalement été destinées:

- à la participation du Département aux dépenses de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (32,822 million d'euros),
- à la participation au fonctionnement des Services Communs de la Préfecture de Police de Paris (3,185 million d'euros),
- à la régularisation comptable des créances éteintes (0,270 million d'euros).

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les crédits réalisés s'élèvent à 46,767 millions d'euros, en progression de 2,02% par rapport au compte administratif précédent, progression principalement imputable à la contribution versée au STIF.

Programme: Mobilité durable

Ainsi, les crédits s'élèvent à 46,702 millions d'euros dont:

- 46,167 millions d'euros affectés à la contribution du Département au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), en progression de 2% par rapport au réalisé 2013,
- 0,534 million d'euros attribués au titre du remboursement de la carte imagine'R. En 2014, les porteurs de carte, demi-pensionnaires, des collèges publics départementaux se situant dans les tranches de quotient familial qui ouvrent à l'aide à la restauration du Conseil général ont été remboursés à hauteur de 50% sur demande.

Programme: Réseau routier

Les crédits réalisés au titre de ce programme s'élèvent à 0,065 million d'euros. Il s'agit de crédits destinés au subventionnement en matière de prévention routière.

Mission : Ressources humaines

Les dépenses constatées à ce chapitre en 2014 se sont élevées à 2,150 millions d'euros. Elles concernent notamment:

- le soutien aux associations du personnel, principalement le comité départemental des œuvres sociales (CDOS), auquel une subvention d'un montant de 1,439 million d'euros a été accordé en 2014, ainsi qu'à l'Association des personnels sportifs de l'administration départementale (APSAD 93), pour un montant de 0,082 million d'euros,
- la stratégie de gestion prévisionnelle des emplois pour lesquels une tension existe en terme de recrutement, par le biais de bourses ou prise en charge de frais de scolarité en faveur d'élèves sur les métiers d'auxiliaires de puériculture, de puéricultrices, d'assistants sociaux ou d'éducateurs spécialisés, pour un montant total en 2014 de 0,202 million d'euros,
- la contribution due au titre du fonds de compensation du supplément familial de traitement, pour un montant de 0,294 million d'euros.

Mission : Solidarité, insertion, santé

Les dépenses réalisées au chapitre 65 s'établissent à 15,268 millions d'euros pour l'exercice 2014.

Programme: Accompagnement Social

Les dépenses au titre de l'accompagnement social s'élèvent à 10,826 millions d'euros en 2014.

Le principal poste de dépenses s'inscrit dans le cadre de l'action Droit au logement pour un montant total de 9,319 millions d'euros comprenant notamment :

- les aides accordées au titre du Fonds de solidarité logement : 7,252 millions d'euros,

- les fonds de solidarité Energie et Eau :1,972 million d'euros,
- le financement des postes d'assistants sociaux dans le cadre de la convention passée avec les bailleurs sociaux: 0,095 million d'euros.

Ce programme recouvre également :

- les secours exceptionnels: 1,007 million d'euros;
- le versement à diverses associations intervenant dans le domaine social: 0,499 million d'euros.

Programme: Insertion

Les dépenses s'élèvent à 3,499 millions d'euros au compte administratif 2014.

Elles intègrent les dépenses liées au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), pour un montant de 1,164 million d'euros en 2014 (1,055 million d'euros en 2013).

Les dépenses liées à l'Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) se sont établies à 2,069 millions d'euros. Cette aide est financée par le Fonds National des Solidarités Actives (FNSA); elle est destinée à couvrir certains frais liés à la prise ou reprise d'activité des personnes bénéficiaires du RSA, et peut consister en des aides à la mobilité, des aides à l'accueil des enfants / garde d'enfants.

Le soutien du Département au financement des permis de conduire s'est traduit par une dépense de 0,206 million d'euros, dont 0,074 million d'euros pour le permis de conduire individuel.

Enfin, il a été versé un montant de 0,060 million d'euros dans le cadre du microcrédit.

Programme: Prévention des conduites à risques

Les crédits consommés à ce titre en 2014 ont atteint un montant total de 0,094 million d'euros, il s'est agit:

- des subventions versées à des associations concourant par leurs interventions à la réduction des risques liés à l'usage des drogues (0,080 million d'euros),
- de la participation au financement du Diplôme d'étude supérieure universitaire (DESU) destiné à former des professionnels de la prévention, mis en place par l'Université de Paris VIII (0,014 million d'euros).

Programme: Prévention et promotion de la santé

Un montant de 0,684 million d'euros a été consacré en 2014 au chapitre 65 à la prévention et à la promotion de la santé, contre 0,611 million d'euros en 2013. Les aides versées sont ventilées comme suit:

- des subventions en faveur de la lutte contre le cancer (0,435 million d'euros) et la lutte contre les maladies infectieuses (infections sexuellement transmissibles, hépatites, tuberculose et virus HIV) pour un montant de 0,161 million d'euros;
- un versement de 0,050 million d'euros pour le financement de la préparation publique au concours d'entrée en médecine organisée au sein de l'Université Paris XIII;
- des subventions à hauteur de 0,038 million d'euros pour des structures intervenant au titre de la prévention (dont 0,030 million d'euros correspondant à une subvention en faveur de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France (I.A.U.R.I.F.).

Programme: Promotion des droits fondamentaux

Les subventions versées à hauteur de 0,166 million d'euros ont été destinées:

- aux partenaires associatifs de l'Observatoire des violences faites aux femmes, pour 0,054 million d'euros ;
- à la lutte contre les discriminations, pour 0,086 million d'euros;
- au Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD), pour 0,025 million d'euros.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

CHAPITRE 6586

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013– ANNEE 2014**

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	0,495	0,600	0,441	-10,93%	73,59%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Mission:					
- Conduite des politiques départementales	0,495	0,600	0,441	-10,93%	73,59%

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

CHAPITRE 6586

Les réalisations financières en 2014 à hauteur de 0,441 million d'euros se répartissent entre les programmes suivants:

- 0,395 million d'euros au titre des rémunérations et charges de personnels affectés aux groupes d'élus,
- 0,046 million d'euros destinés aux moyens logistiques tels que les frais d'affranchissement, de téléphonie et de documentation.

CHARGES FINANCIERES

CHAPITRE 66

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013 – ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	28,054	53,764	46,697	66,45%	86,85%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Mission :					
- Éducation et jeunesse (contrat de partenariat)		3,452	3,337		96,66%
- Finances	28,054	50,312	43,360	54,64%	86,27%
Auxquels s'ajoutent:					
- les crédits inscrits au chapitre 68 au titre des provisions	12,943	17,343	17,343	34,00%	100,00%

CHARGES FINANCIERES

CHAPITRE 66

Sont inscrits à ce chapitre les crédits nécessaires à la couverture des intérêts réglés à l'échéance et des autres charges financières, liées notamment aux opérations de gestion de taux. Ces crédits atteignent 26,349 millions d'euros au titre du CA 2014. Il convient d'y ajouter le paiement à la CAFFIL d'une indemnité de remboursement anticipé de 17,011 millions d'euros, soit un montant total de 43,360 millions d'euros.

La charge des intérêts des emprunts est en légère baisse par rapport à l'année précédente: 25,928 millions d'euros en 2014 contre 26,302 millions d'euros en 2013, soit -1,4%. Cela s'explique principalement par le niveau historiquement bas des taux tout au long de l'année: l'Eonia a évolué plusieurs fois en territoire négatif et la valeur moyenne de l'Euribor 3 mois s'établissait ainsi à 0,081% au 31 décembre 2014 contre 0,223% au 31 décembre 2013.

Les intérêts de swaps sont eux en forte diminution à 0,394 million d'euros, soit -72,2% par rapport à 2013, traduisant d'une part la politique du Département en matière de gestion des contentieux et d'autre part l'amélioration des conditions financières de certains produits à la faveur du contexte de marché favorable.

Le Département a renégocié huit de ses emprunts toxiques pour un montant de 331 millions d'euros. La renégociation de ces emprunts contractés auprès de DEXIA, devenu CAFFIL, a donné lieu au paiement d'une indemnité de remboursement anticipé de 17,011 millions d'euros.

Les autres dépenses inscrites à ce chapitre concernent les frais financiers (0,026 million d'euros de commissions bancaires versées à la Société Générale et à la Caisse des Dépôts et Consignations).

Enfin, le Département a réglé 3,337 millions d'euros au titre des intérêts sur les financements des contrats de partenariat public-privé de la mission Éducation et jeunesse.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

CHAPITRE 67

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013- ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	1,656	1,229	1,184	-28,49%	96,36%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Missions :					
-Autonomie (annulations de titres)	0,813	0,594	0,564	-30,54%	94,91%
-Education et jeunesse	0,268				
- Enfance et famille	0,121	0,126	0,125	3,61%	99,88%
-Finances (annulations de titres)	0,280	0,487	0,473	52,27%	97,07%
-Solidarité, insertion, santé	0,114				

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**CHAPITRE 68****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013 – ANNEE 2014***(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	44,943	41,843	41,843	-6,90%	100,00%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Mission : Finances					
- Provisions	44,943	41,843	41,843	-6,90%	100,00%

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

CHAPITRE 68

Mission: Finances

Les réalisations budgétaires constatées en 2014 à ce chapitre s'élèvent à 41,843 millions d'euros, au titre des provisions. Elles se décomposent de la façon suivante:

- 17,343 millions d'euros concernent la constitution de provisions destinées à couvrir pour les risques contentieux liés à 12 procédures contentieuses restant engagées par le Département.

Les provisions constituées dans le cadre des contentieux emprunts toxiques connaissent à nouveau une évolution notable à hauteur de 17,343 millions d'euros en 2014, en hausse de 34% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation témoigne de la dangerosité des produits financiers toxiques, dont les taux d'intérêts ne cessent d'augmenter au fil des ans.

- 24,5 millions d'euros sont destinés à faire face à toute évolution défavorable et notamment aux risques liés à la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

CHAPITRE 70

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013 – ANNEE 2014**

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Recettes	8,047	10,577	9,107	13,18%	86,10%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Missions :					
- Culture, patrimoine, archives	0,069	0,022	0,235		
- Éducation et jeunesse	5,790	8,206	6,724	16,14%	81,94%
- Réseau routier et mobilité durable	1,708	1,829	1,606	-5,98%	87,81%
- Supports internes	0,307	0,316	0,334	8,97%	105,85%

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

CHAPITRE 70

Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et sports

Les recettes constatées à ce chapitre au titre des activités de sports et de loisirs s'élèvent à 0,081 million d'euros et proviennent, d'une part des recettes de locations des équipements sportifs départementaux (notamment du parc des sports de La Motte : 0,056 million d'euros), et d'autre part des redevances d'occupation du domaine public versé par les gestionnaires des équipements sportifs délégués implantés sur des sites départementaux (Centre équestre de La Courneuve et Golf de la Poudrerie : 0,025 million d'euros).

Mission : Culture, patrimoine, archives

Le montant des recettes réalisées à ce chapitre s'établit à 0,235 million d'euros. Elles proviennent du paiement par les aménageurs des dépenses occasionnées par les fouilles archéologiques préventives réalisées par les équipes du service départemental du Patrimoine.

Mission : Education et jeunesse

Les recettes réalisées au titre de la Mission Éducation et jeunesse s'élèvent à 6,724 millions d'euros et correspondent aux recettes perçues dans le cadre de la restauration scolaire.

En augmentation consécutive à l'ouverture des cinq cuisines centrales en 2014, elles se répartissent de la manière suivante:

- 4,914 millions d'euros de recettes issues des familles,
- 1,442 million d'euros de recettes issues des cuisines centrales,
- 0,194 million d'euros de remboursement de repas de substitution,
- 0,148 million d'euros de recettes issues des commensaux,
- 0,026 million d'euros de recettes issues de l'internat.

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les recouvrements à hauteur de 1,606 million d'euros comprennent:

-1,497 million d'euros émanant des droits de voirie et des places de stationnement sur le domaine public,

-0,108 million d'euros au titre du remboursement par la RATP des indemnités versées aux entreprises riveraines des projets de tramways pour la perte de chiffres d'affaires.

Mission : Supports internes

Les recettes constatées à ce chapitre se sont élevées en 2014 à 0,334 million d'euros. Elles sont essentiellement constituées du produit des mises en location de propriétés départementales par exemple les redevances pour des panneaux d'affichage implantés sur des terrains départementaux, locations de terrains départementaux à des associations de jardins familiaux...), ainsi que du produit de droits de voirie.

IMPOTS ET TAXES

CHAPITRE 73

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013- ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Recettes	591,453	660,871	658,252	11,29%	99,60%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
<i>Mission :</i>					
- Finances	591,453	660,871	658,252	11,29%	99,60%

IMPOTS ET TAXES

CHAPITRE 73

Mission: Finances

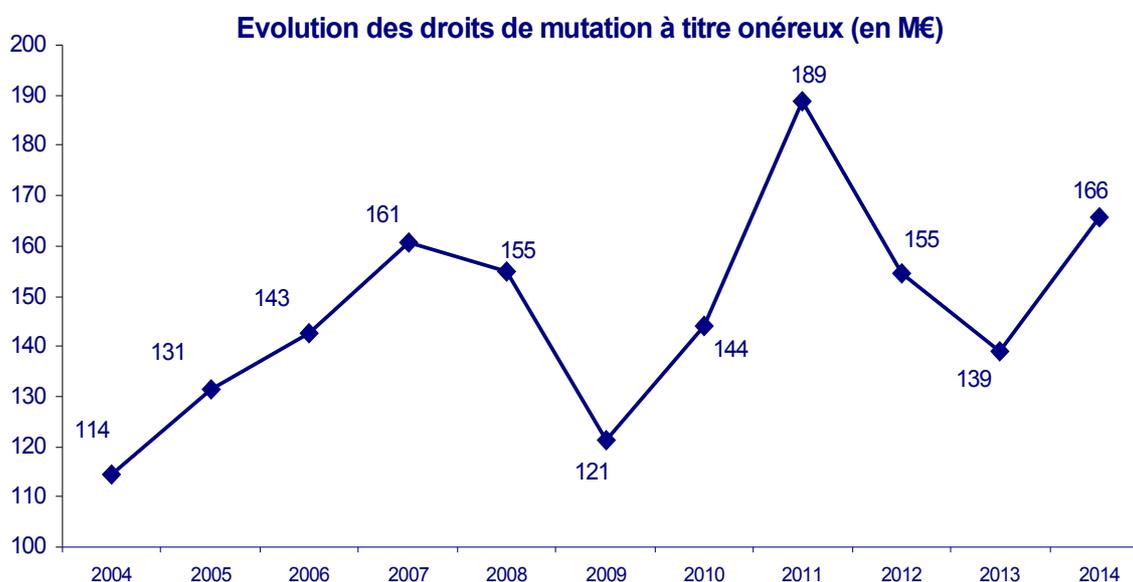
Ce chapitre recouvre les produits des impôts indirects et les produits de TIPP et de TSCA considérés par l'État comme des produits fiscaux alors que ces ressources ont les caractéristiques de dotations.

Les recettes s'élèvent à 658,252 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 11,3 % par rapport à 2013 (591,453 million d'euros).

1°) Les deux éléments essentiels pour 2014

L'exercice 2014 a tout d'abord été marqué par la hausse du taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 % décidée par une délibération du Conseil général datée du 13 février 2014 pour une application à compter du 1er avril 2014.

Le produit des DMTO a ainsi atteint 165,538 millions d'euros en 2014, soit une progression de 19 % par rapport à 2013 (139,139 million d'euros).



Le Département a également perçu 46,775 millions d'euros au titre de la péréquation sur les DMTO en 2014. Ils sont répartis ainsi:

- 41,364 millions d'euros pour le fonds de solidarité des Départements, créé dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité Etat-Collectivités locales. Ce fonds est

alimenté par un prélèvement de solidarité égal à 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements en 2013.

Les ressources ainsi obtenues seront reversées aux Départements en fonction du reste à charge de chacun au titre des 3 allocations de solidarité, corrigé des nouvelles recettes obtenues dans le cadre de la loi de finances pour 2014.

Dans ce cadre, la Seine-Saint-Denis a perçu un produit net de 29,6 millions d'euros ;

- 5,412 millions d'euros au titre du fonds de péréquation des DMTO, pour un produit net de 3,421 millions d'euros (contre respectivement 7,162 million d'euros de recettes et 4,923 million d'euros de produit net en 2013).

2°) Les autres ressources de ce chapitre

Les taxes d'urbanisme

Le Département a reçu 12,782 millions d'euros en 2014 au titre des taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement, taxe sur les espaces naturels sensibles et taxe pour les CAUE), en progression de 29,18 % par rapport à 2013 (9,984 million d'euros).

La taxe d'aménagement mise en place par l'Assemblée départementale le 13 octobre 2011, dans le cadre de la réforme du droit de l'urbanisme, a remplacé la taxe sur les espaces naturels sensibles et la taxe pour les CAUE pour les permis de construire délivrés à partir du 1^{er} mars 2012.

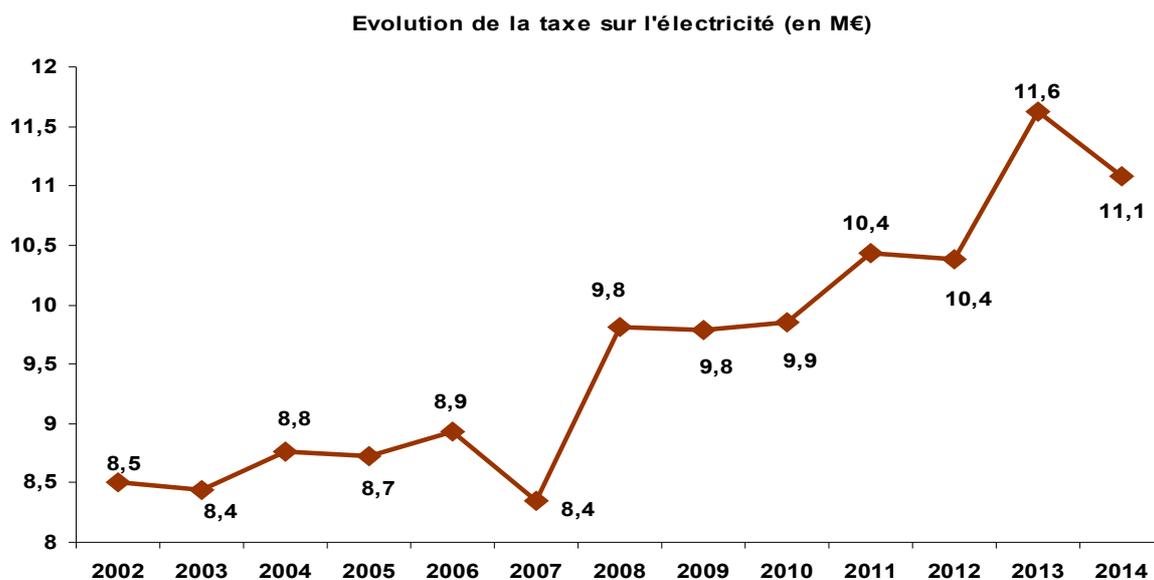
Compte tenu des délais de mise en œuvre de cette nouvelle taxe, sa montée en charge dans les comptes du Département est progressive d'année en année.

La taxe sur l'électricité

Le produit de la taxe sur l'électricité s'élève à 11,086 millions d'euros en 2014, contre 11,627 millions d'euros en 2013 (- 4,7 %).

Cette ressource a fait l'objet d'une réforme en 2011; depuis cette date, l'assiette de cette taxe qui reposait jusqu'à présent sur le montant de la facture, est fonction de la quantité d'électricité consommée.

Les tarifs de cette taxe font l'objet d'une revalorisation annuelle. Il semble donc, que la baisse de produit constatée en 2014 soit due à une diminution de la consommation d'électricité.

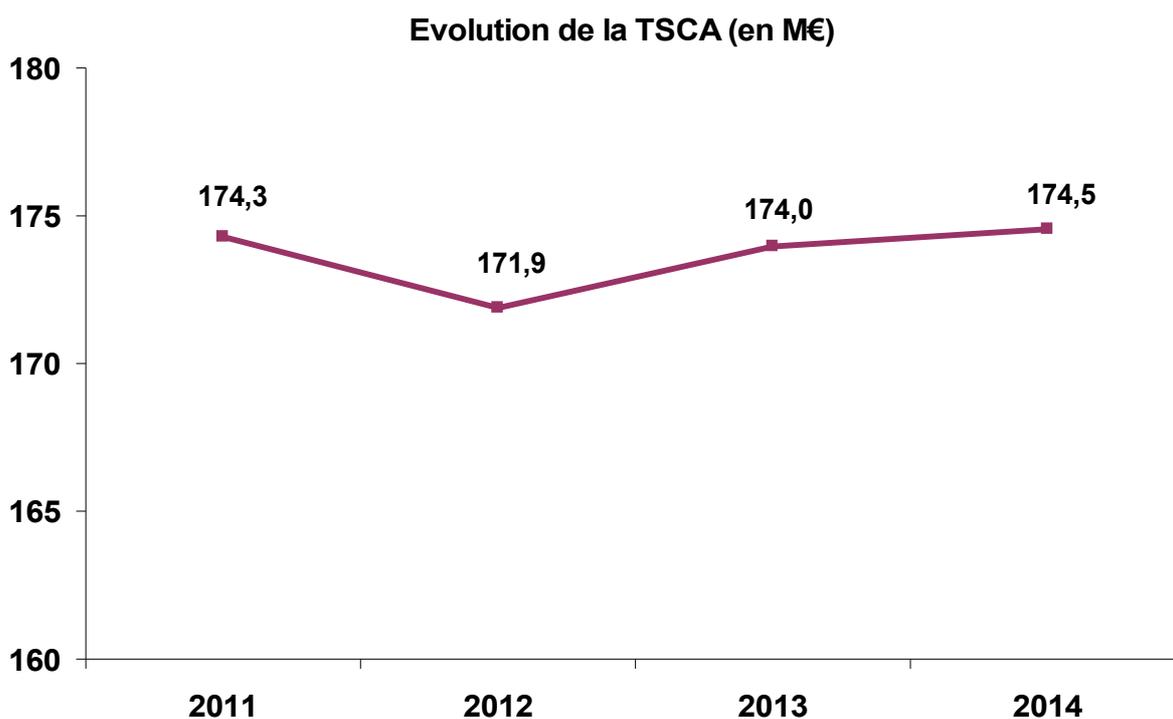


La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance est la ressource principale de la compensation de l'Etat aux Départements en matière de transfert de compétences et de réforme de la fiscalité locale.

Son produit, assis sur le montant des contrats d'assurance de toutes nature, varie suivant la conjoncture.

Le Département perçoit un pourcentage fixe du produit de cette taxe.



Le produit de la TSCA versé à la Seine Saint Denis s'est élevé en 2014 à 174,535 millions d'euros, en progression de 0,3 % par rapport à l'année 2013 (173,993 million d'euros).

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)

Le produit de cette taxe est destiné à la compensation de différents transferts de dépenses mises à la charge du Département.

C'est ainsi qu'une part de TIPP est affectée à la compensation de la prise en charge du RSA socle par le Département, et qu'une autre part est affectée à la compensation du RSA ex-API également pris lui aussi en charge par le Département.

Les recettes issues de la TIPP ont été de 246,197 millions d'euros en 2014. Elles diminuent de 0,8 % par rapport à 2013 (248,143 million d'euros).

Cette diminution est située au niveau de la compensation du RSA ex-API. En effet, le produit perçu en 2013 intégrait en plus du montant de la compensation de l'année, des ajustements non pérennes au titre d'années antérieures. Pour 2014, le droit à compensation étant désormais définitif, seule l'attribution annuelle a été versée.

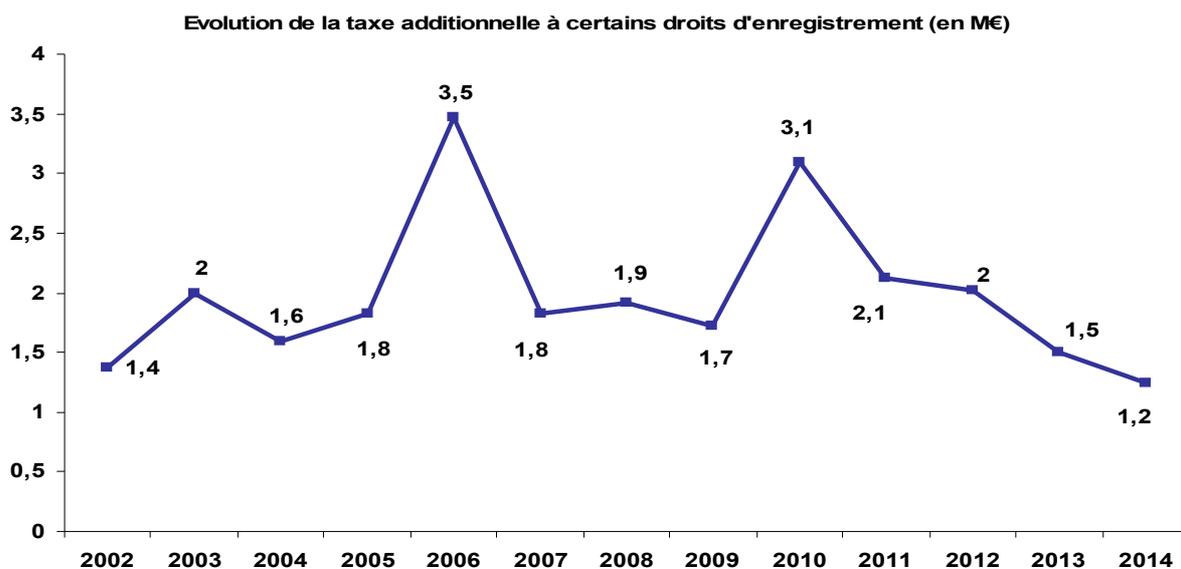
La taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement

La plupart des mutations, notamment en matière d'immeubles d'habitation, sont soumises au droit départemental d'enregistrement et à la taxe départementale de publicité foncière, produits qui reviennent au Département et que nous appelons communément «droits de mutation».

Mais les cessions de certains biens et immeubles n'y sont pas soumises. Il s'agit notamment des cessions d'offices ministériels, de fonds de commerce sous certaines conditions, de droit au bail et de biens meubles vendus publiquement.

Le taux de cette taxe est unique, fixé uniformément pour la France entière à 1,60 %, avec application de taux réduits sur certaines ventes ou certaines cessions.

Son produit s'est élevé à 1,237 million d'euros en 2014, soit une baisse de 17,5 % par rapport à 2013 (1,499 million d'euros). Cette taxe évolue à la baisse depuis 2010.



La taxe additionnelle à la taxe de séjour

La Collectivité a décidé, par délibération du 21 juin 2012, la mise en place d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour au taux de 10 %. Cette taxe additionnelle ne s'applique que dans les communes qui perçoivent une taxe de séjour.

Compte tenu des délais liés à l'information de l'ensemble des logeurs concernés, la montée en charge du rendement de cette taxe est progressive.

Le montant perçu en 2014 s'élève à 0,101 million d'euros.

IMPOSITIONS DIRECTES**CHAPITRE 731****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013 – ANNEE 2014***(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Recettes	605,785	616,748	644,148	6,33%	104,44%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2013
Impositions avec et sans pouvoir de taux	605,786	616,748	644,148	6,33%	104,44%

IMPOSITIONS DIRECTES

CHAPITRE 731

Mission: Finances

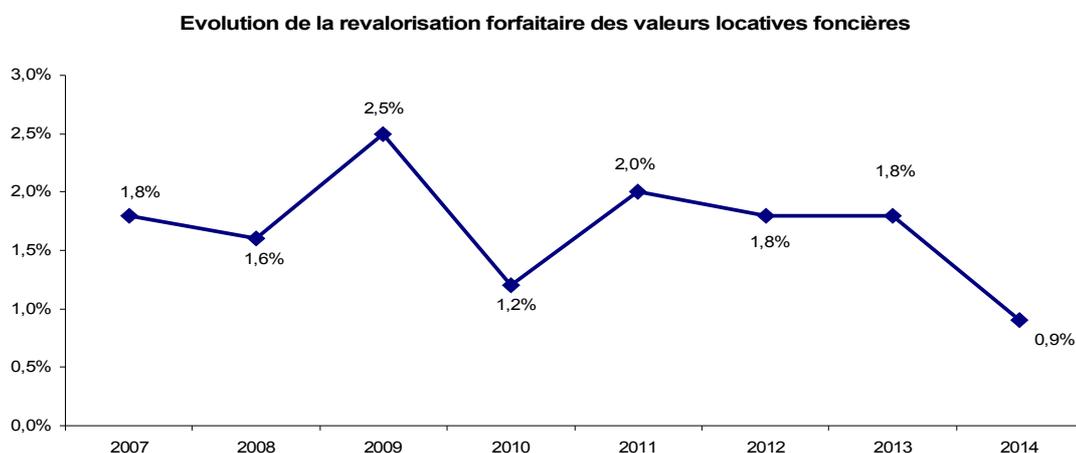
Le produit des recettes de ce chapitre s'est élevé à 644,148 millions d'euros en 2014, en hausse de 6,33 % par rapport à 2013. Il se décompose ainsi:

1) Les ressources en progression

a) La taxe foncière sur les propriétés bâties

Seul levier fiscal du Département, la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département en 2014 s'est élevée à 352,623 millions d'euros, ce qui représente une progression de 1,63 % par rapport à l'année 2013 (346,967 million d'euros). Le Département ayant maintenu le taux de cette taxe à hauteur de 14,88 % en 2014, cette augmentation est due à deux éléments:

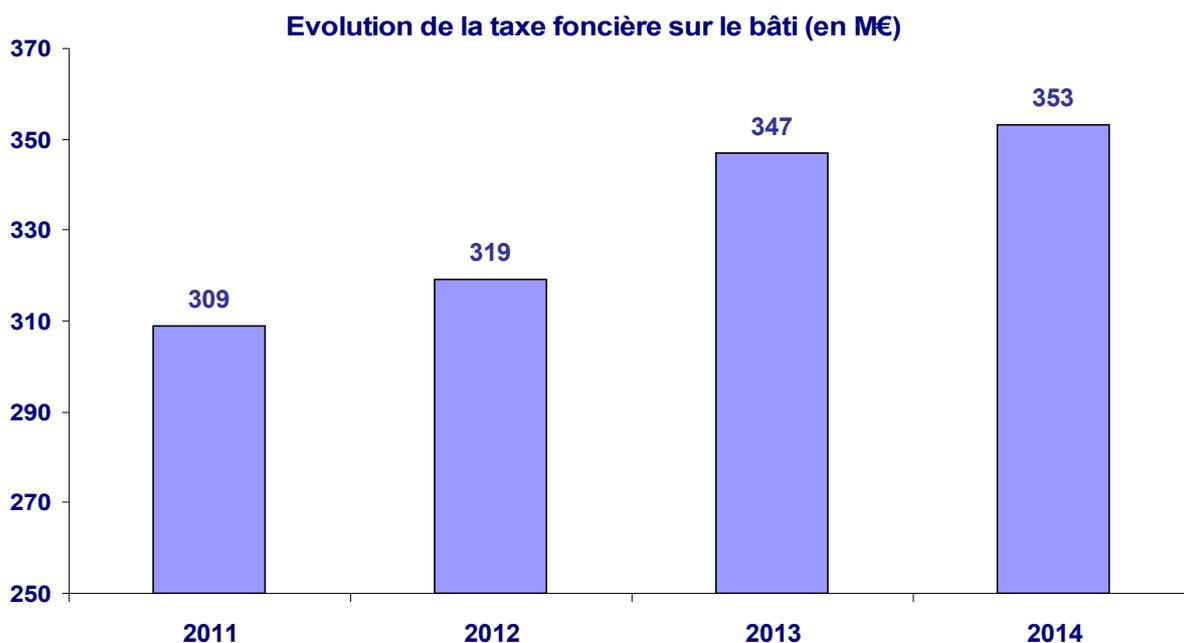
- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières de 0,9 % votée en loi de finances pour 2014;



A partir de 2014, le taux de revalorisation des bases voté par le Parlement, est beaucoup plus faible que les années précédentes.

- une augmentation physique des bases de 0,73 %.

Le graphique suivant présente l'évolution du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties.



b) Les nouvelles recettes issues de la loi de finances pour 2014

Le Département a bénéficié de nouvelles recettes au titre de loi de finances pour 2014. Il a ainsi perçu:

- 23,249 millions d'euros au titre du transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le cadre de l'accord conclu entre le gouvernement et l'Assemblée des Départements de France (ADF) pour le financement pérenne des allocations de solidarité.
En effet, l'Assemblée nationale a voté dans la loi de finances pour 2014 le transfert aux Départements, dans un fonds ad hoc, de la totalité de la ressource fiscale que l'Etat perçoit au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ce qui représente 827 million d'euros). La répartition de ce fonds est effectuée essentiellement en fonction du reste à charge au titre des trois allocations de solidarité,
- 28,398 millions d'euros issus du fonds de solidarité des Départements de la région Ile-de-France créé en 2014 afin d'apporter une première réponse aux déséquilibres des départements franciliens. Ce fonds, doté de 60 millions d'euros, est réparti en fonction d'un indice synthétique utilisant pour moitié des critères socio-économiques de la population des Départements (revenu moyen par habitant, proportion d'allocataires du RSA, proportion de bénéficiaires d'aides au logement).

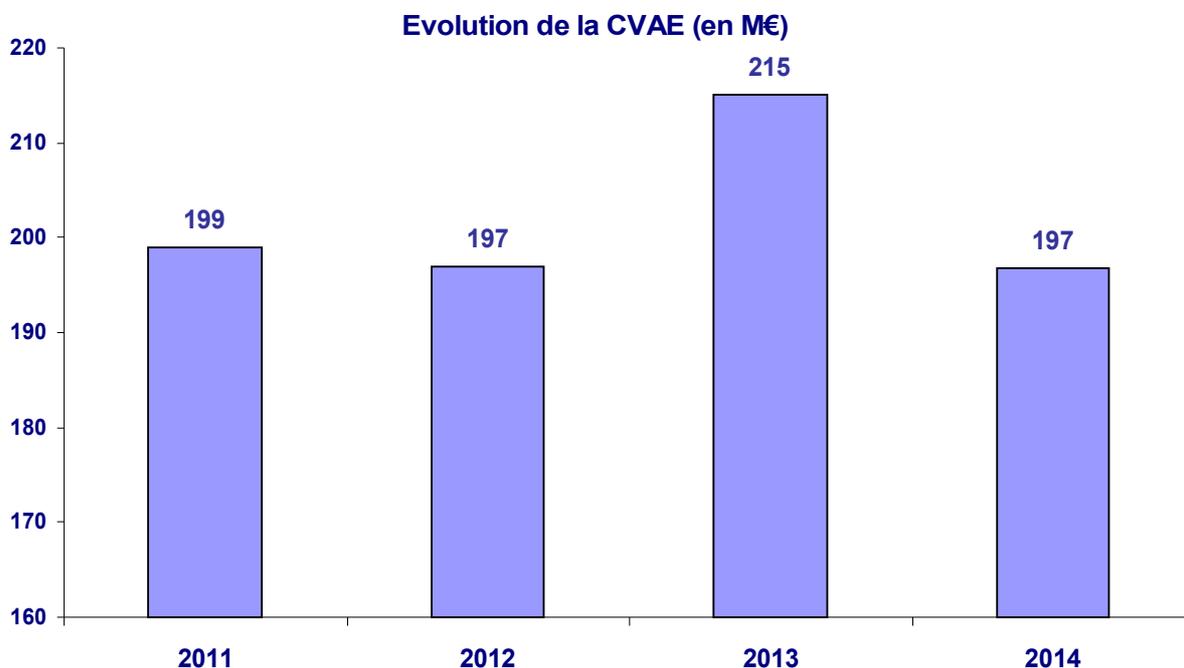
c) Les Indemnités Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER):

Le Département a reçu 1,021 million d'euros contre 1,007 million d'euros en 2013 (+ 1,3 %).

2) Les ressources en diminution ou en stagnation

a) La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le produit de CVAE a atteint 196,757 millions d'euros en 2014, contre 214,796 millions d'euros en 2013 (-8,4 %). La CVAE étant assise sur la valeur ajoutée créée par les entreprises, son évolution est très volatile. Ainsi, pour 2015, le produit de cette taxe devrait augmenter de 5,9 %.



b) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Bien que située dans le chapitre consacré à la fiscalité, cette recette s'apparente à une dotation versée par l'Etat, à l'occasion de la réforme de la fiscalité locale.

Le produit perçu par le Département est figé. Il s'élève à 37,268 millions d'euros en 2014, comme en 2013.

c) Le Fonds de péréquation de la CVAE

Depuis 2013, le Département de Seine-Saint-Denis est bénéficiaire du fonds de péréquation de la CVAE, grâce à l'orientation des critères d'éligibilité à ce fonds en faveur des caractéristiques socio-économiques des territoires plutôt qu'à travers le potentiel financier.

Le produit s'est élevé à 3,641 millions d'euros en 2014, soit quasiment le même montant qu'en 2013 (3,653 million d'euros).

d) Le produit des rôles supplémentaires

Le montant perçu par le Département est en diminution de 43,2 % par rapport à 2013 (1,191 million d'euros en 2014, contre 2,095 million d'euros en 2013).

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 74

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013– ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Recettes	442,090	452,825	425,851	-3,67%	94,04%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Missions :					
-Autonomie	14,780	14,398	14,070	-4,81%	97,72%
- Direction et animation de l'action départementale	0,004	0,431	0,375		87,02%
-Enfance et famille	27,503	25,876	27,700	0,72%	107,05%
-Finances	389,302	401,087	372,650	-4,28%	92,91%
- Ressources humaines	0,773	2,198	1,726	123,40%	78,51%
-Solidarité, insertion, santé	7,121	6,195	7,381	3,65%	119,14%
-Supports internes	1,720	1,800	1,572	-8,59%	87,33%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 74

Mission: Autonomie

Les recettes constatées au compte administratif 2014 sont relatives au secteur des personnes handicapées. Elles s'élèvent à 14,070 millions d'euros contre 14,780 millions d'euros en 2013.

La principale recette est issue de la participation de la CNSA au financement de la prestation de compensation du handicap (PCH). Elle s'établit à 12,404 millions d'euros, soit une baisse de 3,89% par rapport à l'exercice précédent. Ce montant correspond à 90% du montant total de la dotation prévisionnelle 2014 notifiée au Département et le solde de la participation 2013 (0,893 million d'euros).

Par ailleurs, le fonctionnement du service de transport spécialisé PAM 93, sous la forme d'une délégation de service public jusqu'à fin juillet 2014 puis d'un marché public à compter du mois d'août, a donné lieu au remboursement d'un montant de 1,665 million d'euros par le STIF et la Région Ile-de-France. Ce montant correspond aux deux-tiers de la dépense de fonctionnement réalisée par le Département pour la dernière période de mise en œuvre du dispositif sous la forme d'une délégation de service public (d'octobre 2013 à fin juillet 2014). La recette enregistrée au compte administratif 2013, d'un montant de 1,874 million d'euros, résultait du remboursement de la dépense réalisée sur une période plus longue (d'octobre 2012 à septembre 2013 inclus).

Mission: Éducation

Les recettes réalisées s'élèvent à 0,179 million d'euros. Il s'agit essentiellement de recettes provenant de la Caisse d'allocations familiales, de l'État et des fonds européens au titre des projets « soutien initiatives jeunes » (0,060million d'euros), contre le harcèlement (0,085million d'euros) et contre le décrochage scolaire (0,030million d'euros) et de recettes diverses (0,004million d'euros) pour la maintenance des collèges.

Mission: Enfance et Famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Les recettes provenant de l'activité des crèches départementales se sont élevées en 2014 à 16,315 millions d'euros, elles correspondent à la participation de la Caisse d'allocation familiale versée au titre de la «Prestation de service unique» (PSU).

Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

Les recettes s'établissent à 11,385 millions d'euros (11,286 million d'euros au compte administratif 2013). Elles sont majoritairement issues d'un conventionnement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et résultent :

- de l'activité de protection maternelle et infantile, d'une part. Au compte administratif 2014, la recette établie en fonction du nombre d'actes pratiqués, s'élève à 10,301 millions d'euros ;
- de l'activité des centres de planification familiale, d'autre part. La recette enregistrée au compte administratif 2014 s'élève à 0,920 million d'euros.

L'activité de protection maternelle et infantile a également donné lieu au versement par la CAF d'un montant total de 0,164 million d'euros en réponse à des appels à projets.

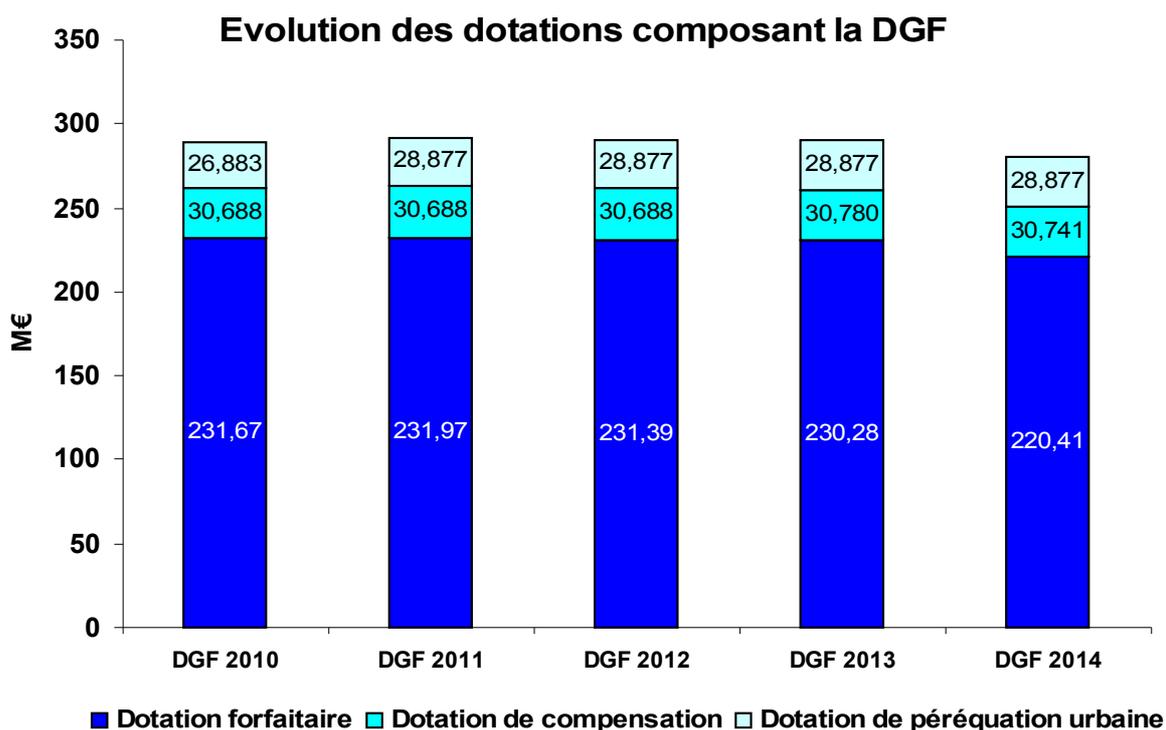
Mission: Finances

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations versées par l'Etat.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant total de la DGF s'élève à 280,028 millions d'euros en 2014, contre 289,937 millions d'euros en 2013. Cette baisse de la DGF de 9,909 millions d'euros correspond à la participation du Département à la réduction du déficit public décidée par l'Etat.

Pour 2015 et les exercices suivants, le prélèvement sur notre DGF devrait s'élever à 23,5 millions d'euros en rythme annuel, Le graphique suivant précise en détails les évolutions des différentes dotations composant la DGF.



La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)

Le produit de la DGD reçu en 2014 s'élève à 6,784 millions d'euros, soit le même montant qu'en 2013.

Les dotations de compensation au titre des réformes de la fiscalité locale

- 48,054 millions d'euros au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, ce montant est figé.

- Les dotations qui représentent la variable d'ajustement permettant à l'enveloppe des dotations d'Etat de ne pas progresser globalement dans la loi de Finances.

Elles s'élèvent au total à 14,368 millions d'euros, répartis ainsi:

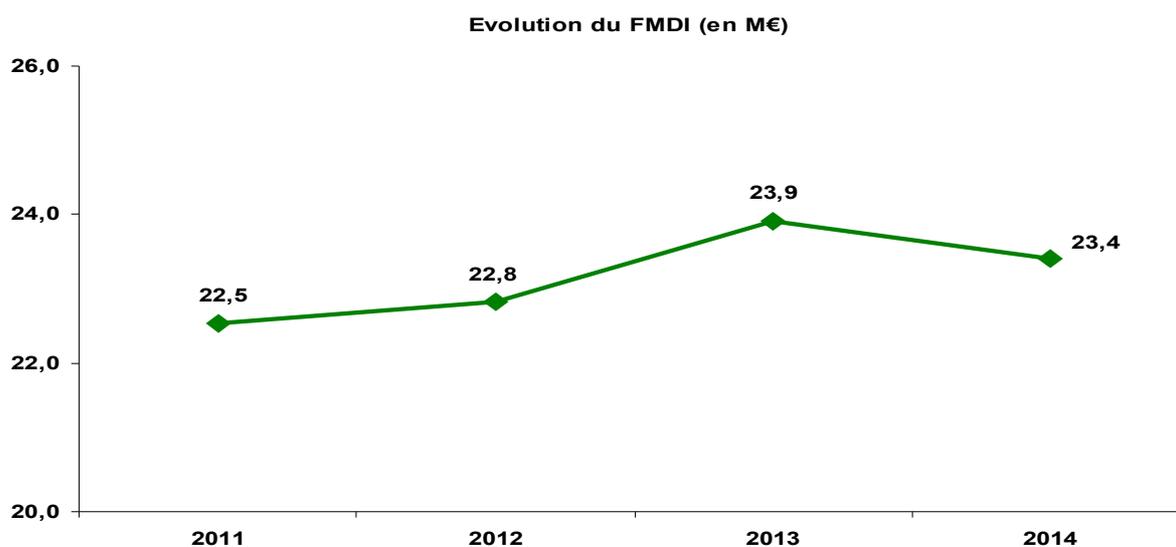
* 11,529 millions d'euros pour les compensations au titre de la perte de la taxe d'habitation (- 10 % par rapport à 2013);

* 2,740 millions d'euros relatifs à la compensation des exonérations de la taxe foncière (soit - 20,1 % par rapport à 2013);

* 0,099 million d'euros pour la compensation au titre de la contribution économique territoriale (- 49,7 % par rapport à l'année 2013).

Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion

Ce fonds représente une recette de 23,416 millions d'euros en 2014, en baisse de 2,1 % par rapport à 2013 (23,906 million d'euros).



Mission: Ressources humaines

Les recettes perçues à ce titre en 2014 se sont élevées à 1,726 million d'euros et proviennent principalement des compensations versées par l'Etat ainsi que par les Départements au titre des emplois aidés recrutés au sein des services départementaux (Emplois d'avenir, Contrats d'accompagnement dans l'emploi et Contrats unique d'insertion : 1,613 million d'euros). Les autres recettes proviennent des remboursements des rémunérations de personnels départementaux mis à disposition (0,077 million d'euros), ainsi que du versement par la Région des primes d'apprentissage (0,036 million d'euros) relatives à l'accueil d'apprentis dans divers services départementaux.

Mission: Solidarité, insertion, santé

Programme: Accompagnement Social

Le compte administratif 2014 enregistre des recettes au titre de l'accompagnement social à hauteur de 2,370 millions d'euros, comprenant :

- une participation au titre du Fonds de Solidarité Énergie de la part des fournisseurs EDF (pour un montant de 1,255 million d'euros, en reconduction par rapport à l'exercice précédent) et GDF SUEZ (pour un montant de 0,270 million d'euros, en légère hausse par rapport à la participation 2013) ;
- une participation des bailleurs sociaux au titre du Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 0,845 million d'euros, sur la base de 4 euros par logement.

Programme: Insertion

La recette de 2,133 millions d'euros au titre de l'APRE correspond au versement par l'Etat :

- d'un montant de 0,567 million d'euros, attribuée en complément de la somme de 1,390 million d'euros notifiée pour 2013 (portant la recette APRE 2013 à 1,958 million d'euros) ;
- d'un montant de 1,566 million d'euros au titre de l'APRE 2014.

Programme: Prévention des conduites à risques

Les recettes constatées à ce programme en 2014 s'établissent à 0,474 million d'euros provenant pour l'essentiel des participations de l'Etat, et de la Région Ile-de-France au fonctionnement de la structure «Tête à Tête» destinée à l'accueil des jeunes, ainsi qu'à la participation de Paris au fonctionnement de la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, dont le siège est implanté à Pantin.

Programme: Prévention et promotion de la santé

Les recettes constatées au chapitre 74 au titre de la lutte contre les maladies infectieuses s'établissent à 2,404 millions d'euros.

Des recettes en provenance de la CPAM ont d'abord été encaissées en atténuation des dépenses réalisées par le Département en matière de mise à disposition de vaccins, pour un montant de 0,628 million d'euros.

Le chapitre 74 intègre ensuite une recette de 0,476 million d'euros, correspondant à l'intégralité du montant conventionné avec l'ARS Ile-de-France au titre du Plan de dépistage systématique de la tuberculose de 2013.

Enfin, concernant les actions menées par le Département en matière de lutte contre la tuberculose et contre les infections sexuellement transmissibles, la CPAM a annoncé en arrêter définitivement le financement pour l'avenir. Après négociations avec le Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, le Département a obtenu une compensation de cette perte de recettes répartie comme suit pour l'année 2014:

- 1 million d'euros au titre de la lutte contre la tuberculose issus du Fonds d'Intervention Régional de l'ARS Ile-de-France ;
- 0,300 million d'euros de recettes de la CPAM au titre des actions de lutte contre les infections sexuellement transmissibles.

Mission: Supports internes

Les recettes encaissées à ce chapitre à hauteur de 1,572 million d'euros correspondent à la participation de l'État aux frais de fonctionnement (entretien, maintenance, fluides) des locaux occupés par les services de l'État conformément à la convention régissant les rapports d'occupation des cités administratives.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 75

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013- ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Recettes	64,358	63,790	64,494	0,21%	101,10%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
<i>Missions:</i>					
-Autonomie	44,265	44,920	45,650	3,13%	101,63%
-Enfance et famille	10,958	10,011	9,922	-9,46%	99,11%
-Ressources humaines	6,750	6,862	7,084	4,95%	103,24%
- Supports internes	1,983	1,736	1,699	-14,32%	97,89%

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 75

Mission: Autonomie

Les recettes enregistrées au compte administratif 2014 à ce chapitre s'élèvent à 45,650 millions d'euros.

Programme: Personnes âgées

Les recettes constatées au compte administratif 2014 s'élèvent à 34,445 millions d'euros.

Elles concernent principalement les recouvrements en matière d'aide sociale à l'hébergement, à hauteur de 32,832 millions d'euros, ainsi répartis :

- participation des personnes âgées à leurs frais d'hébergement: 24,072 millions d'euros,
- participation des obligés alimentaires: 2,949 millions d'euros,
- recouvrements sur successions: 5,811 millions d'euros.

Les recettes résultant de la participation des bénéficiaires du forfait améthyste s'établissent à 1,614 million d'euros.

Programme: Personnes handicapées

Le montant des recettes constatées au compte administratif 2014 s'établit à 11,205 millions d'euros.

Ce montant concerne d'abord les recouvrements en matière d'aide sociale à l'hébergement (participations des bénéficiaires et autres collectivités), pour un montant de 8,632 millions d'euros.

Il comprend ensuite les titres émis suite à des versements à tort pour un montant de 2,113 millions d'euros au titre de la prestation de compensation du handicap.

Il comprend enfin les loyers et charges remboursés au Département par la MDPH pour l'occupation des locaux situés dans le bâtiment Erik Satie à Bobigny, pour un montant de 0,460 million d'euros.

Mission: Enfance et Famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Les recettes imputées à ce chapitre en 2014, relatives à l'accueil des enfants dans les crèches départementales se sont élevées à 6,692 millions d'euros et comprennent principalement:

- la participation des familles à hauteur de 6,596 millions d'euros,
- la participation de l'Assistance Publique pour l'accueil des enfants du personnel de cet organisme pour 0,029 million d'euros,
- la participation conventionnelle de la SNCF pour l'accueil d'enfant de son personnel à hauteur de 0,060 million d'euros.

Programme: Aide sociale à l'enfance

Les recettes 2014 s'élèvent à 3,213 millions d'euros.

Elles proviennent principalement des recouvrements opérés auprès d'autres Départements et collectivités publiques dans le cadre des procédures de dessaisissement (pour un montant de 2,987 million d'euros en 2014 contre 3,838 million d'euros en 2013). La baisse entre les deux exercices s'explique par deux éléments:

- d'une part, la recette peut par nature fluctuer d'une année sur l'autre car elle dépend du nombre de procédures de dessaisissement,
- d'autre part, et surtout, le compte administratif 2013 a enregistré un rattrapage exceptionnel de recettes sur quatre ans, grâce à la considération d'une assiette plus large des récupérations possibles.

Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

Les recettes issues du recouvrement de sommes indûment perçues par les gestionnaires des centres conventionnés dans le cadre des activités de protection maternelle et infantile s'élèvent au compte administratif 2014 à 0,017 million d'euros.

Mission : Ressources humaines

Les recettes constatées à ce chapitre s'établissent à 7,084 millions d'euros. Elles proviennent :

- d'une part, du remboursement par la MDPH des frais de personnel concernant les agents départementaux mis à sa disposition (6,495 million d'euros),
- d'autre part, les recettes provenant du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) résultant de la convention conclue avec cet organisme permettant de soutenir le Département dans sa politique d'accueil et d'intégration d'agents handicapés (0,587 million d'euros).

Mission: Solidarité, insertion, santé

Programme: Accompagnement Social

La recette de 0,025 million d'euros enregistrée au compte administratif 2014 correspond aux premiers acomptes de la contribution 2014 versée par VEOLIA dans le cadre de la convention passée avec le Département au titre du Fonds de Solidarité Logement.

La baisse constatée entre les comptes administratifs 2013 (0,174 million d'euros) et 2014 (0,025 million d'euros) est liée à l'absence d'enregistrement de la contribution 2014 du SIAAP sur l'exercice, du fait des délais de conventionnement ; cette recette sera comptabilisée en 2015.

Mission: Supports internes

Programme: Logistique

Les recettes perçues, à hauteur de 0,630 million d'euros correspondent essentiellement à la participation des agents départementaux à leurs frais de restauration.

Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les recettes reçues en 2014 à ce titre se sont élevées à 1,069 million d'euros, et proviennent respectivement des locations de biens immobiliers départementaux (0,89 million d'euros), de recouvrements provenant d'un travail de régularisations de trop versés en matière de taxes locales ou de charges locatives (0,129 million d'euros), ainsi que des remboursements de sinistres intervenus sur des propriétés départementales par les compagnies d'assurance (0,045 million d'euros).

PRODUITS FINANCIERS

CHAPITRE 76

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2013 – ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Recettes	2,688	27,528	11,901	342,77%	43,23%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Missions :					
- Développement et attractivité des territoires	0,635				
- Finances	2,044	27,526	11,900	482,03%	43,23%

PRODUITS FINANCIERS

CHAPITRE 76

Mission: Finances

Les recettes constatées à ce chapitre au compte administratif 2014 se sont élevées à 11,900 millions d'euros constitués notamment du produit des opérations de couverture de taux.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHAPITRE 77

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013- ANNEE 2014**

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Recettes	15,731	1,845	12,027	-23,54%	652,05%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Missions :					
-Education et jeunesse	0,044		0,252	479,14%	
-Enfance et famille	0,814	1,501	2,441	199,77%	162,60%
-Finances	8,694		4,456	-48,75%	
-Solidarité, insertion, santé	0,113	0,312	0,361	219,57%	115,71%
-Supports internes	5,376	0,025	4,458	-18,03%	

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHAPITRE 77

Selon la nomenclature comptable, le produit de cessions foncières est prévu (au budget primitif ou en décision modificative) en section d'investissement et réalisé en section de fonctionnement, relativisant d'autant le taux de réalisation de ce chapitre au compte administratif.

Par ailleurs, il enregistre les écritures comptables liées au solde de contre-passations non intégralement réalisées en dépenses, autres que celles relevant du chapitre 016 et du chapitre 017.

Mission: Éducation et jeunesse

Les recouvrements de recettes à hauteur de 0,252 million d'euros sont issues du remboursement des sinistres survenus aux collèges Jean Zay à Bondy et Jean Lurçat à Saint-Denis.

Mission: Enfance et famille

Les recettes comptabilisées au compte administratif 2014 s'élèvent à 2,441 millions d'euros, en forte progression par rapport aux recettes 2013 (0,814 million d'euros).

La hausse résulte principalement de l'impact en année pleine du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des MIE. Le protocole entre l'État et les Départements prévoit un remboursement forfaitaire par l'État au Département des frais engagés pour l'évaluation des jeunes, à hauteur de 250 euros par jeune et par jour dans la limite de cinq jours. La recette représente pour le dernier trimestre 2013 et les trois premiers trimestres 2014 un montant de 1,499 million d'euros.

Les recettes issues des remboursements de structures de protection de l'enfance en 2014 s'élèvent quant à elles à 0,933 million d'euros. La réalisation intègre notamment la récupération d'un trop-perçu auprès d'une structure après révision des prix de journée pour un montant de 0,668 million d'euros.

Mission: Finances

Le chapitre 77 comptabilise principalement les écritures comptables liées au solde de contrepassations non intégralement réalisées en dépenses (autres que celles relevant des chapitres 016 et 015/017). Elles s'élèvent pour l'exercice 2014 à 4,455 millions d'euros. Un montant équivalent est enregistré en dépenses.

Mission: Solidarité, insertion, santé

Les conventions passées avec l'ARS Ile-de-France concernant le financement des Consultations de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG) dans le cadre de la lutte contre les maladies infectieuses ont donné lieu en 2014 à une recette de 0,240 million d'euros, correspondant à l'encaissement du solde de la dotation 2012 et de l'intégralité de la dotation 2013.

Les conventions passées avec l'ARS Ile-de-France et la CPAM dans le cadre de la prévention bucco-dentaire (notamment le dispositif MT Dents) ont quant à elles donné lieu en 2014 à une recette de 0,118 million d'euros.

Mission: Supports internes

Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les recettes perçues à ce titre en 2014 se sont élevées à un montant total de 4,458 millions d'euros, et proviennent pour la plus large part des cessions immobilières conclues au cours de l'exercice (4,377 million d'euros), dont la finalisation de la vente des terrains de la Cerisaie à Stains représente à elle seule 3,075 millions d'euros.

Les principales autres cessions immobilières ont concerné:

- la vente d'un terrain nu sis rue Edgar Quinet à La Courneuve pour un montant de 0,610 million d'euros,
- la vente de terrain sis au 28 avenue de Lattre de Tassigny à Epinay-sur-Seine au bénéfice du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) dans le cadre de l'opération TramY pour un montant de 0,258 million d'euros,
- la vente d'un pavillon sis rue Jules Ferry à Noisy-le-Grand pour un montant de 0,265 million d'euros,
- la vente d'un terrain à la commune de Saint-Denis sis Quai de Seine pour un montant de 0,080 million d'euros.

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**CHAPITRE 78****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013 – ANNEE 2014***(En millions d'euros)*

<i>Libellés</i>	CA 2013	BP 2014	CA 2014	<i>Variation 2013/2014</i>	<i>Taux de réalisation</i>
Recettes	32,000	12,974	12,974	-59,46%	100,00%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

<i>Libellés</i>	CA 2013	BP 2014	CA 2014	<i>Variation 2013/2014</i>	<i>Taux de réalisation</i>
- Reprise sur provision	32,000	12,974	12,974	-59,46%	100,00%

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

CHAPITRE 78

Le montant total des reprises sur provisions s'élève à 12,974 millions d'euros et se répartit de la façon suivante:

- 2,829 millions d'euros, liés à la disparition de risques contentieux, à la suite de la renégociation de plusieurs emprunts et swaps structurés et de la conclusion de contentieux produits toxiques;
- 4,145 millions d'euros en raison de la fin des risques financiers liés à la fin des emprunts garantis par le Département;
- 6 millions d'euros afin de couvrir une partie de la dynamique de certaines dépenses sociales, notamment celles relatives aux allocations individuelles de solidarité.

PRESENTATION
DU BUDGET ANNEXE
D'ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT
Investissement

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2013- ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de réalisation
Dépenses	58,591	56,765	50,159	88,36%
Recettes	45,342	56,765	38,330	67,52%
CHARGE NETTE	13,249	0,000	11,829	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de Réalisation
- Développement du patrimoine d'assainissement	12,759	11,492	9,146	79,59%
- Gestion du réseau et des écoulements	22,449	23,015	19,075	82,88%
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	1,267	1,566	1,246	79,57%
- Finances assainissement dont:	22,116	20,692	20,692	100,00%
- Prêts AESN	2,498	2,671	2,671	100,00%
- Emprunts	0,353	0,729	0,729	100,00%
- Quote-part de subvention d'investissement	4,500	4,044	4,044	100,00%
- Déficit antérieur reporté	14,765	13,248	13,248	100,00%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2013	Prévu 2014	CA 2014	Taux de Réalisation
<i>Développement du patrimoine d'assainissement dont:</i>	8,747	6,612	3,633	54,94%
- Subventions de l'AESN	3,122	1,200	0,509	42,44%
- Autres subventions et remboursements	3,258	0,212	0,260	122,64%
- Remboursement de frais de raccordement	2,367	2,900	2,540	87,58%
<i>Gestion du réseau des écoulements dont:</i>	2,353	1,963	1,407	71,67%
- Subventions de l'AESN	2,353	1,963	1,407	71,67%
- Travaux pour compte tiers				
<i>Finances assainissement dont:</i>	34,242	48,190	33,289	69,08%
- Reprise du résultat n-1	14,765	13,248	13,248	100,00%
- Prêt AESN	2,502	2,018	1,695	84,02%
- Autres emprunts		2,236		
- Autofinancement		12,342		

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées au budget annexe s'établissent à 50,159 millions d'euros.

Action: Développement du patrimoine d'assainissement

Les réalisations s'élèvent à 9,146 millions d'euros. Elles sont principalement liées à la construction des bassins de rétention dans le but de maîtriser les inondations par un accroissement de la capacité de stockage des eaux de pluie.

L'enveloppe 2014 se ventile plus précisément entre les opérations suivantes:

- les études liées aux bassins: 0,010 million d'euros,
- la poursuite des travaux liés aux bassins prioritaires, soit 5,556 millions d'euros, dont 1,337 million d'euros pour le bassin de retenue Villa Maria à Aubervilliers et 4,219 millions d'euros pour le bassin du Rouaillier à Livry-Gargan,
- les branchements des particuliers: 3,579 millions d'euros découlant de demandes liées aux constructions neuves ou de contrôle de la conformité des branchements.

Action: Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Un budget de 19,075 millions d'euros a été consacré en 2014 à la gestion du réseau et a répondu:

- aux réhabilitations des ouvrages de tramways à hauteur de 4,479 millions d'euros dont 1,938 million d'euros en amont des prolongements des travaux liés au T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay. Les autres dépenses s'élevant à 2,541 millions d'euros sont relatives aux travaux préparatoires réalisés par le génie civil en amont des travaux de construction du tramway. Il s'agit principalement de crédits correspondants aux lignes 1 (Romainville) et 4,
- aux travaux de réhabilitations individualisés pour un montant de 11,621 millions d'euros, ce qui a permis de poursuivre et/ou d'achever les travaux situés notamment: rue de Paris à Bobigny/Noisy-le-Sec (1,774 million d'euros), quai de Seine et rue de Bouxin à l'Ile-Saint-Denis (0,766 million d'euros) ainsi que la réhabilitation et l'adaptation de collecteurs anciens (5,579 million d'euros) et des canalisations non visitables (2,981 million d'euros),
- à l'amélioration du programme de gestion automatisée à hauteur de 1,844 million d'euros.

Action: Bâtiments, équipements et moyens généraux

Au titre de cette action, l'enveloppe réalisée s'établit à 1,246 million d'euros. Elle comprend:

- 0,506 million d'euros relatifs au développement du réseau et des équipements informatiques;
- 0,613 million d'euros de dépenses liées aux bâtiments;
- 0,127 million d'euros consacrés aux matériels de transports.

Action: Finances assainissement

Les réalisations financières à hauteur de 20,692 millions d'euros recouvrent:

- le remboursement en capital de la dette : 3,400 millions d'euros reversés à l'Agence de l'Eau Seine et Normandie (2,671 million d'euros) et à la Caisse d'épargne (0,729 million d'euros),
- la quote-part de subvention d'investissement (mouvement d'ordre): 4,044 millions d'euros (4,500 million d'euros en 2013),
- la reprise du déficit antérieur reporté: 13,248 millions d'euros (14,765 million d'euros en 2013).

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées pour l'exercice 2014 s'élèvent à 38,330 millions d'euros. Elles se déclinent de la façon suivante:

Action: Développement du patrimoine d'assainissement

Les recouvrements s'établissent à 3,633 millions d'euros. Ils relèvent des programmes suivants:

- les bassins prioritaires: 1,093 million d'euros de subventions perçues pour les travaux du bassin du Rouaillier à Livry-Gargan (0,954 million d'euros) et du bassin Villa Maria à Aubervilliers (0,138 million d'euros);
- la construction du réseau: 2,540 millions d'euros de remboursement de frais de raccordement à l'égout.

Action: Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Une enveloppe de subventions à hauteur de 1,407 million d'euros a été perçue en 2014. Ces subventions concernent:

- les études: 0,049 million d'euros,
- la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs : 1,283 million d'euros recouvrant:
 - 0,119 million d'euros au titre de l'opération sise 186 avenue du Général de Gaulle à Rosny-sous-Bois,
 - 0,986 million d'euros de subventions relatives aux réhabilitations des collecteurs visitables,
- les grosses réparations : 0,074 million d'euros.

Action: Finances assainissement

Pour cette action, la réalisation budgétaire s'élève à 33,289 millions d'euros, elles enregistrent les éléments suivants:

- les amortissements techniques: 18,346 millions d'euros,
- l'affectation du résultat de l'exercice précédent: 13,248 millions d'euros, écritures dépenses/recettes,
- un recours à l'emprunt à hauteur de 1,695 millions d'euros auprès de l'AESN.

La section d'investissement présente donc un déficit comptable de 11,829 millions d'euros. Parallèlement, l'excédent comptable de fonctionnement, s'élevant à 18,882 millions d'euros, sera en partie affecté au financement du déficit de la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT
Fonctionnement

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE
ADMINISTRATIF
ANNEE 2013-ANNEE 2014

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
Dépenses	37,772	57,274	43,504	15,17%	75,96%
(Hors autofinancement complémentaire)	(37,772)	(44,932)	(43,504)		(96,82%)
Recettes	53,575	57,274	62,386	16,88%	108,93%
CHARGE NETTE	-15,803	0,000	-18,882		

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
-Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	4,867	10,000	9,220	89,44%	92,20%
-Bâtiments, équipements, moyens généraux	1,945	2,052	1,820	-6,43%	88,69%
-Frais de personnel	13,170	13,489	13,430	1,97%	99,56%
-Finances assainissement <i>dont:</i>	17,759	31,710	19,023	7,11%	59,99%
. <i>Charge de la dette</i>	0,188	0,465	0,218	15,96%	46,83%
. <i>Dotations aux amortissements</i>	16,975	18,346	18,346	8,08%	100,00%
. <i>Autofinancement complémentaire</i>		12,342			

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2013	Prévu 2014	Réalisé 2014	Variation 2013/2014	Exécution 2014
-Participations liées aux branchements	1,612	1,150	2,386	48,01%	207,48%
-Remboursement des travaux d'entretien du réseau du SIAAP et des communes	2,405	2,615	2,172	-9,69%	83,06%
-Subventions de l'AESN	1,299	1,299	2,220	70,90%	170,90%
-Redevance d'assainissement	41,201	42,640	46,676	13,29%	109,47%
-Contribution du Département pour l'évacuation des eaux pluviales	1,441	1,441	1,441	0,00%	100,00%

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 43,504 millions d'euros en 2014.

Action : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 9,220 millions d'euros affectées de la façon suivante:

- l'entretien du réseau à hauteur de 5,591 millions d'euros, ventilé notamment pour 2,904 millions d'euros de dépenses relatives au curage, pour 0,303 million d'euros de dépenses relatives aux espaces verts, 0,986 million d'euros de dépenses relatives à la maçonnerie et enfin de la remise en état des branchements pour un montant de 1,350 million d'euros,
- les études: 0,557 million d'euros,
- la gestion automatisée du réseau: 1,149 million d'euros,
- l'hydrologie: 0,352 million d'euros,
- l'entretien du réseau SIAAP et des communes: 1,367 million d'euros,
- la radio: 0,204 million d'euros.

Action: Bâtiments, équipement, moyens généraux

Il a été consacré 1,820 million d'euros à l'entretien de la maintenance des bâtiments et des matériels.

Action: Ressources humaines assainissement

Les dépenses de personnel s'établissent à hauteur de 13,430 millions d'euros dont 13,370 millions d'euros au titre des rémunérations et charges de personnel, en progression de 1,91% par rapport à l'exercice précédent.

Action: Finances assainissement

Les réalisations financières s'élèvent à 19,023 millions d'euros, comprenant principalement:

- les intérêts de la dette: 0,218 million d'euros (0,188 million d'euros en 2013),
- les commissions liées au recouvrement de la redevance: 0,423 million d'euros,
- les dotations aux amortissements: 18,346 millions d'euros (16,975 millions d'euros en 2013).

Recettes de fonctionnement

La réalisation budgétaire pour les recettes de fonctionnement s'élève à 59,827 millions d'euros contre 53,424 millions d'euros en 2013. Elles recouvrent principalement:

- la redevance d'assainissement: 46,676 millions d'euros contre 41,201 millions d'euros en 2013, soit une augmentation de 13,30%, augmentation essentiellement due à un rattrapage de facturations puisque le taux de la redevance est resté inchangé (52 centimes d'euros par m³ d'eau consommée),
- les participations de divers tiers pour les travaux exécutés pour leur compte:
 - les remboursements du SIAAP et des communes: 2,172 millions d'euros,
 - les participations pour raccordement à l'égout : 2,386 millions d'euros,
- les participations de mise en conformité et d'aide pour assistance technique aux rejets non domestiques: 0,302 million d'euros,
- la redevance fibre optique : 0,529 million d'euros,
- l'aide à la qualité d'exploitation Aquex: 2,220 millions d'euros de l'AESN dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement du système d'exploitation,
- la contribution du Département pour l'évacuation des eaux pluviales: 1,441 million d'euros, en reconduction par rapport à l'exercice précédent,
- la quote-part des subventions d'investissement (mouvement d'ordre): 4,044 millions d'euros. Les subventions d'équipement, servant à réaliser des immobilisations qui seront elles-mêmes amorties, doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.